

Revue de projet

Transition écologique

Angers Loire Métropole - Ville d'Angers

2020
2021



Rapport annuel
développement durable

10^E ÉDITION
janvier 2022

Angers Loire Métropole, au côté des communes du territoire et notamment de la Ville d'Angers, a lancé en octobre 2020 les Assises de la Transition écologique « Agir face à l'enjeu ».

Cette démarche ambitieuse a pour but d'accélérer la transition du territoire pour le rendre plus résilient aux nombreux défis climatiques, énergétiques, environnementaux, économiques et sociaux. Face à l'effondrement de la biodiversité qui a fait l'objet du Congrès mondial pour la nature du 3 au 11 septembre à Marseille, sous la direction de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), mais aussi aux constats du dernier rapport du GIEC* concernant la généralisation et l'intensification du changement climatique sans précédents depuis des milliers d'années, il y a en effet urgence à agir.

C'est avec succès qu'une vraie mobilisation collective s'est mise en place avec les habitants, communes et acteurs socioéconomiques, des jeunes aux plus âgés, pour répondre et agir collectivement face à l'enjeu de la transition écologique.

Plus de 800 participants mobilisés durant 6 mois ont produit 1 000 propositions de très grande qualité, analysées et synthétisées en toute transparence. Dans un contexte Covid qui aurait pu ralentir la dynamique mais n'en a changé que les formes (dématérialisation et outils numériques), les Assises de la Transition écologique témoignent de la force du collectif à se réunir malgré les contraintes sanitaires pour créer du lien, échanger ensemble et agir pour construire un territoire de demain plus résilient, durable, et inclusif avec une stratégie ambitieuse.

135 propositions ont été soumises au vote et plus de 8600 bulletins ont été reçus. Au final ce sont 54 actions qui ont été priorisées par les citoyens, auxquelles ont été ajoutées 9 jokers choisis par les Vice-Présidents d'Angers Loire Métropole en charge des politiques liées à la transition écologique.

La proclamation des résultats a fait l'objet d'une délibération le 11 octobre et une délibération en décembre qui fixe les engagements politiques pour traduire concrètement les votes préférentiels citoyens. Par la suite, un groupe de citoyens sera constitué pour suivre et évaluer collectivement la mise en œuvre de ces chantiers prioritaires, et du plan d'actions. L'information, sera poursuivie pour continuer à garder le contact direct et précieux avec les habitants, et maintenir la mobilisation.

Ce rapport annuel de développement durable permet de rendre compte du voyage collectif que nous avons pu vivre avec le processus des Assises, mais aussi de mettre en lumière les actions déjà engagées en 2020 et 2021 par la Communauté Urbaine et la Ville d'Angers pour agir face à l'enjeu de la transition écologique. Ce rapport évoluera en 2022 pour permettre de rendre compte des avancées des Assises.

Rendez-vous dans un an pour réaliser l'état d'avancement des travaux, fruits de cet élan collectif singulier et prometteur.

Bonne lecture à tous,

Corinne BOUCHOUX,
Vice-Présidente d'Angers Loire
Métropole chargée de la transition
écologique et des déplacements



Hélène CRUYPENINCK,
Adjointe à la Ville d'Angers
chargée de l'environnement et de la
nature en ville



* Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

INTRODUCTION

1. Les objectifs du rapport de développement durable
2. Du développement durable à la transition écologique et solidaire : la stratégie d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers
3. L'élaboration du rapport développement durable

P 6

p 6

p 7

p 8

1. LES COOPÉRATIONS POUR ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE

P 10

- 1.1 Promouvoir la participation citoyenne par Les Assises de la transition écologique

p 10

ZOOM SUR : les communes en action

p 12

- 1.2 Renforcer les coopérations par le Contrat de transition écologique

p 13

2. RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE

P 15

- 2.1 Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier

p 15

- 2.2 Des transports sobres, utilisant de nouvelles énergies et une offre de mobilité alternative

p 18

ZOOM SUR : l'opération Energy Sprong par Podéliha

p 17

- 2.3 Accélérer le développement des énergies renouvelables et la mutation des systèmes énergétiques

p 19

ZOOM SUR : le nouveau réseau de chaleur de Monplaisir

p 20

ZOOM SUR : les fresques du climat

p 20

- 2.4 Concevoir et (a)ménager un territoire durable

p 21

3. RENFORCER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

P 23

- 3.1 Favoriser la résilience et l'adaptation au dérèglement climatique

p 24

- 3.2 Préserver la biodiversité, les milieux et paysages

p 26

ZOOM SUR : le Plan nature en ville d'Angers

p 27

ZOOM SUR : l'élaboration d'un atlas de biodiversité citoyen à Trélazé

p 28

- 3.3 Préserver les sols, limiter leur artificialisation

p 28

ZOOM SUR : l'inventaire des zones humides d'Angers Loire Métropole

p 29

- 3.4 Mieux gérer la ressource en eau

p 30

- 3.5 Réduire les nuisances et les pollutions environnementales

p 31

- 3.6 Prévenir les risques naturels et technologiques

p 31

ZOOM SUR : la gestion des digues

p 32

4. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

P 34

- 4.1 Réduire la production de déchets et augmenter le recyclage

p 35

ZOOM SUR : la collecte et le recyclage des masques au sein d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers

p 36

- 4.2 Vers une feuille de route économie circulaire en 2022

p 37

- 4.3 Accompagner les acteurs économiques

p 38

- 4.4 Promouvoir l'agriculture locale et favoriser une alimentation de qualité et de proximité

p 39

ZOOM SUR : l'appel à projets « recherche & vegetal / agri-alimentaire / environnement »	p 39
4.5 Favoriser une commande publique plus responsable	p 40
ZOOM SUR : la nouvelle cuisine centrale de Papillotes et Cie	p 40
4.6 Développer le tourisme vert et responsable	p 41

5. PLACER L'HABITANT ET L'USAGER AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

P 43

5.1 Sensibiliser et éduquer à la transition écologique	p 44
5.2 Un territoire apprenant pour toutes les générations	p 44
5.3 Favoriser le bien-vivre et l'épanouissement de chacun	p 45
ZOOM SUR : la future Place de l'Europe	p 46
5.4 Encourager le vivre ensemble par l'engagement citoyen et associatif	p 47
ZOOM SUR : le jumelage avec Bamako	p 48
5.5 Permettre un accès à tous aux besoins essentiels, à l'emploi	p 48
ZOOM SUR : le confinement et la gestion de la crise sanitaire par la Ville d'Angers	p 49
5.6 Lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion sociale	p 50
ZOOM SUR : la fabrique de liens entre Angevins avec l'association Karma	p 51

LES OBJECTIFS DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2010 (loi Grenelle II), les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport a pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable, en éclairant le débat et les choix effectués.

Il doit s'opérer au regard des 5 finalités et des 5 éléments de démarche développement durable, identifiés dans le référentiel national fixé sur le rapport développement durable par de l'article 255 de la loi n°2010-788, datant du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II).

5

LES 5 ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- *Participation de la population et des acteurs ;*
- *Organisation du pilotage ;*
- *Transversalité de la démarche ;*
- *Évaluation ;*
- *Amélioration continue.*



5

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;*
- *L'épanouissement de tous les êtres humains ;*
- *Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

> À quoi sert le rapport développement durable ?

- Un document d'information, de sensibilisation et de transparence auprès des habitants
- Un outil de discussion, d'échanges de bonnes pratiques et de valorisation des actions menées sur le territoire
- Un support d'échange et de méthodologie pour faire un bilan des actions menées par les directions
- Un document stratégique pour la politique globale de développement durable

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : LA STRATÉGIE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ ET DE LA VILLE D'ANGERS

Pour faire face aux nouveaux défis, climatiques, environnementaux, économiques et sociétaux, et faire évoluer le territoire et ses habitants vers de nouvelles manières d'habiter, de se déplacer ou encore de consommer, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers se sont engagées dans une stratégie de transition écologique revisitant ces 5 finalités par les fonctions vitales du territoire.

Cette approche va donc être consolidée suite aux Assises de la transition écologique menées durant près d'un an et dont les résultats et les engagements sont présentés fin 2021.

Actuellement, cette stratégie est articulée en 3 axes regroupant des politiques sectorielles :

- **La transition énergétique**, afin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques tels que la sobriété, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité et la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables... ;
- **La transition environnementale**, afin de préserver la biodiversité, les milieux et les paysages, préserver la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols, réduire les pollutions et les risques naturels ou technologiques ;
- **La transition vers une économie circulaire et responsable**, afin de développer des modes de consommation et de production plus responsables.

Elle est complétée par un 4^e axe permettant une approche inclusive du développement durable d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers : la **transition sociale et solidaire**, pour accompagner l'avancée en âge, favoriser la solidarité intergénérationnelle et l'aide aux plus fragiles, développer la participation citoyenne et l'éducation des nouvelles générations, ...

Par son approche résolument transversale, la stratégie de transition écologique angevine se veut une première réponse locale au cadre d'action international des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

La déclinaison locale de ces ODD complètera la stratégie de transition écologique en interrogeant les volets sociaux.

> **La prise en compte des objectifs de développement durable dans les politiques publiques d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers**

1. Pas de pauvreté	2. Faim « zéro »	3. Bonne santé et bien-être	4. Éducation de qualité
Contrat de ville, actions CCAS, dispositif précarité énergétique...	Projet alimentaire territorial, aide alimentaire...	Contrat local de santé, Plan qualité de l'air, actions CCAS...	Politique éducative locale, Ville amie des enfants, Actions de sensibilisation et animations au développement durable...
5. Égalité entre les sexes	6. Eau propre et assainissement	7. Énergie propre et d'un coût abordable	8. Travail décent et croissance économique
Plan interne de lutte contre les discriminations et pour l'égalité...	Schéma directeur des eaux usées, Schéma de gestion intégrée des eaux pluviales, actions Gemapi...	Schéma directeur des réseaux de chaleur, Plan climat air énergie territorial, démarche Cit'ergie....	Actions CCAS et d'ALDEV sur l'accompagnement à l'emploi...
9. Industrie, innovation et infrastructure	10. Inégalités réduites	11. Villes et communautés durables	12. Consommation et production responsables
Plan local d'urbanisme intercommunal, Plan vélo, Contrat d'objectifs déchets et d'économie circulaire, Territoire intelligent...	Ville amie des aînés, Conseil local des personnes en situation de handicap,...	Plan communal de sauvegarde, Programme d'actions et de prévention des inondations...	Contrat d'objectifs déchets et d'économie circulaire, Projet agricole...
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	14. Vie aquatique	15. Vie terrestre	16. Paix, justice et institutions efficaces
Plan d'adaptation au changement climatique, Plan climat air énergie territorial, Plan vélo...	Actions GEMAPI, actions Natura 2000, Trame verte et bleue...	Schéma directeur des paysages angevins, Plan biodiversité, actions Natura 2000...	Conseils de quartier, budget participatif...
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs			
Coopération avec Bamako, échanges de pratiques européennes et échanges avec les villes jumelles... Conseil de développement			

1. LES COOPÉRATIONS POUR ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE

1.1 Promouvoir la participation citoyenne par les Assises de la transition écologique



2021 a été marqué par les effets délétères du changement climatique en France, Allemagne, Grèce, Etats-Unis, Sibérie... Aucune région du monde n'a été épargnée par les feux de forêts dévastateurs, les inondations meurtrières ou les canicules records, rappelant l'urgence d'agir soulignée par le dernier rapport du GIEC. Au niveau local où tout doit débiter, les Assises Agir face à l'enjeu ont posé les bases de l'accélération de la transition écologique avec le concours des habitants d'Angers Loire Métropole comme des partenaires économiques et associatifs.

> Les grandes étapes des assises



3 soirées :

- Lancement des Assises,
- Restitution des travaux et lancement du vote
- Présentation des résultats et engagements

Avec près de 600 participants

Malgré les innombrables difficultés rencontrées liées au reconfinement fin octobre 2020, aux contraintes sanitaires limitant la capacité à réunir les acteurs en présentiel jusqu'à l'été 2021, la cyberattaque subie en février 2021 et qui a paralysé notre collectivité durant de nombreux mois, la démarche a pu se dérouler dans de bonnes conditions, en appliquant de nombreuses adaptations (réunions en distanciel, usage du numérique accru) mais qui n'ont pas

entaché la détermination des participants (voir encadré). Les Assises ont permis la création et le développement de nouveaux collectifs du côté des acteurs économiques (ex : la filière bois, des forêts aux matériaux de construction biosourcés), la mobilisation des jeunes (ex : étudiants en BTS Sanitaire et Social intégrant les Assises dans leurs travaux pratiques), une sensibilisation accrue sur le terrain (ex : ateliers ALM, dans les quartiers).

La phase de contribution citoyenne (octobre 2020 - mars 2021) a permis de recueillir plus de 1 000 propositions dont 80% recevables après analyse des services.



La phase de contribution : plusieurs possibilités

- 1 **Les propositions en ligne** sur Écrivons Angers
140 participants → **325 propositions**
EN INDIVIDUEL
- 2 **Les cahiers de contributions**
Environ 250 participants → **251 propositions**
EN GROUPE ET AUTONOME
- 3 **Les ateliers citoyens**
Communauté urbaine, communes, quartiers, agents de collectivité
Près de 400 participants → **424 propositions**
EN GROUPE ET ACCOMPAGNÉ

La compilation des contributions citoyennes recevables a permis l'élaboration d'un cahier de vote présentant des actions à prioriser sur les 7 fonctions vitales : se nourrir, consommer, s'épanouir, se déplacer, vivre en bonne santé, se loger, produire et travailler.

Par une campagne de vote ouverte du 5 juillet au 15 septembre, le processus a permis d'assurer une très bonne participation à la consultation (plus de 8600 votants) et une mobilisation homogène de l'ensemble des habitants sur le territoire d'Angers Loire Métropole (cf encadré les chiffres des Assises).

Les chiffres des Assises de la Transition écologique

- 1 **AN** de démarche participative
- Au départ : **1 700 RÉPONSES** au sondage préparatoire
- Implication des contributeurs : **1 000 PROPOSITIONS**
- Le cahier de vote : **7 FONCTIONS VITALES, 27 OBJECTIFS** déterminés et **135 ACTIONS** au choix pour les atteindre
- **8 637 CAHIERS** de vote remplis, soit **7,2 % DES FOYERS** visés
- Les engagements : **54 ACTIONS** priorisée par les votants + **9 JOKERS** soutenus par les élus

Ce vote confirme et amplifie l'orientation de la transition sur Angers Loire Métropole :

- Se nourrir par une agriculture locale de qualité accessible à tous, avec plus de produits Bio
 - Consommer en réduisant les déchets, le gaspillage et la publicité et de façon plus sobre
 - S'épanouir par la participation citoyenne et la valorisation du patrimoine végétal, et en incluant la culture et le sport comme vecteur à l'écologie
 - Se déplacer en favorisant l'usage du vélo, la marche à pied et le développement des transports collectifs
 - Vivre en bonne santé avec plus de végétal en ville, d'espaces de nature protégés et moins de pollutions (eau, air, lumineuse,...)
 - Se loger en optimisant la performance des bâtiments et l'organisation de l'habitat
 - Produire et travailler selon des modes écologiques innovants, partagés et en incluant les salariés et employeurs.
- Les deux premiers choix arrivés

en tête de vote ont été retenus par les élus, selon la règle du vote. A ces actions priorisées par le vote, les élus ont ajouté 9 jokers qui vont permettre, par leur caractère structurant ou innovant, de renforcer la dynamique de transition.

Pour un suivi et une évaluation partagée, en concordance avec le processus participatif engagé, un groupe d'évaluation et de suivi citoyen sera constitué sur la base de citoyens tirés au sort et renouvelés annuellement. Cela permettra de garantir la transparence, la neutralité et donc la légitimité du processus d'évaluation.

L'ensemble des habitants disposeront d'outils d'information (site ALM, plate-forme participative, newsletter) permettant l'exercice du droit de suite. Des réunions publiques seront également programmées au cours du mandat et dans le territoire d'Angers Loire Métropole pour faire état de l'avancement des travaux post-Assises.

**Retour d'expérience de PAULINE,
participante aux ateliers d'Angers Loire
Métropole sur « produire et travailler »**

Je me suis dit, comme tous les projets nouveaux, on verra au fil de l'eau ; parce qu'en tous cas, il faut enclencher quelque chose. C'était vraiment le premier ressenti sur les Assises !

Le côté atelier avec accompagnement et structure me plaisait bien, ainsi que le fait de partager ça avec d'autres personnes pas de mon quotidien. Avec la méthodo, on devait se projeter très loin, et ensuite on revient concrètement pour se dire « qu'est-ce qu'on peut faire à 6 mois, dans un an ? »

J'ai vraiment aimé ces temps de travail où chacun venait partager sa vision du sujet. Je souhaiterais que les Assises ne soient pas un « one shot ». Je ne vois pas comment ça peut être une réussite si ça ne s'inscrit pas dans le temps. Est-ce que les Assises ont permis de communiquer sur la transition écologique auprès de gens qui n'étaient pas vraiment conscients de ce sujet ? Je pense que la démarche est hyper cohérente avec notre territoire. C'est une ville verte où on vit bien, à taille humaine. Se dire « on va plus loin dans cette identité-là » en faisant le souhait de la transition écologique, je trouve que c'est intéressant et pertinent en termes d'identité.

ZOOM SUR :

Les communes en action

Les communes ont été pleinement mobilisées au cours du processus des Assises. 24 communes ont déposé un total de 61 cahiers de contributions.

- Cahiers d'élus :
23 + 1 POUR ANGERS
- Cahiers issus d'ateliers organisés par les communes : **35**
- Le conseil municipal des enfants de St Barthélémy d'Anjou a rédigé
3 CAHIERS DE CONTRIBUTION
- Les communes de St Clément de la Place, St Lambert de la Potherie et Beaucazou se sont associées pour **UN CAHIER SUR LA THÉMATIQUE SE DÉPLACER**

Certaines communes (comme Les Ponts de Cé) avaient déjà lancé une démarche de transition ou désigné des adjoints dédiés à cette question dans leurs politiques de proximité. Les Assises ont permis une sensibilisation accrue. À Avrillé comme à Mûrs Erigné, des collectifs d'habitants se sont créés. 4 communes ont initié des ateliers de travail associant élus et citoyens, posant une autre forme de démocratie participative sur leur territoire. La carte du vote par communes souligne une forte implication de communes aux extrémités du territoire. Sollicités pour participer aux choix d'un territoire résilient, leurs habitants se sont sentis concernés et ont profité de cette démarche participative pour s'exprimer.

Une démarche qui contribue activement à fortifier l'existence de la communauté urbaine dans sa capacité d'impact proche des habitants. Ce processus s'appuie sur le dialogue et demande d'innover sur la participation citoyenne, d'oser l'expérimentation de projets.



1.2 Renforcer les coopérations par le Contrat de transition écologique

En parallèle des Assises de la Transition Ecologique, l'engagement a été pris en juillet 2020 d'élaborer et mettre en œuvre un **Contrat de transition écologique** entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et les partenaires institutionnels à savoir les services de l'Etat, la Région, le Département, l'ADEME et la Banque des Territoires. Ce dispositif contractuel novateur pour Angers Loire Métropole s'inscrit dans une logique de promouvoir et coordonner une vision territoriale cohérente des partenariats techniques et financiers entre les différentes entités publiques territoriales et d'Etat d'une part, mais aussi avec les acteurs privés qui contribuent à la transition écologique du territoire de manière structurante. Le CTE d'Angers Loire Métropole s'est ainsi construit dans une démarche de concertation avec les signataires et contributeurs institutionnels, et fait le lien entre une vision stratégique de transition écologique sur le mandat, et sa déclinaison opérationnelle par des projets structurants. Vecteur de développement durable et de résilience pour le territoire, cette approche globale, articulée autour de trois axes, nécessite de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et de s'appuyer sur les capacités d'innovation des acteurs et réseaux économiques, sociaux, académiques et institutionnels. Le fil rouge de ce contrat est transversal aux 3 axes : « **Un territoire apprenant, qui renforce les coopérations pour accélérer les transitions** ».



Signé en 2021 et pour une durée de 3 ans, il décline ainsi 29 actions opérationnelles articulées autour de trois axes stratégiques :

AXE 1 : UNE ÉCONOMIE SOBRE EN RESSOURCES ET INNOVANTE,

Ce premier axe inscrit la sobriété et l'économie des ressources comme premier pilier de la stratégie abordée dans ce contrat. A l'instar de l'approche Négawatt pour l'énergie, il s'agit avant tout de répondre aux besoins du territoire en réduisant nos consommations de matière, d'énergie, de carbone. Limiter le superflu, puis optimiser nos systèmes, qu'ils soient constructifs, industriels ou d'aménagement, tout en renforçant le lien social et la solidarité, constitue un vaste défi qui s'applique à l'ensemble des fonctions vitales : se loger, se déplacer, se nourrir, produire-travailler, consommer, vivre en bonne santé, s'épanouir. Le territoire s'appuie sur son réseau de clusters et hubs tels qu'Angers Technopole pour accélérer l'innovation dans la mise en œuvre de cette orientation.

Cette démarche trouve ainsi sa traduction concrète au niveau de projets ou plans d'ampleur engagés pour les années à venir sur le territoire : développement de l'économie circulaire, mise en œuvre du projet alimentaire territorial, développement des mobilités douces, investissement renforcé dans l'aménagement et la construction/rénovation/réhabilitation durables, amélioration de l'efficacité énergétique, notamment via Territoire intelligent, déploiement d'une démarche autour du tourisme durable. Les actions inscrites dans cet axe précisent ainsi de manière opérationnelle les projets qui participent à cette économie des ressources. Le prévisionnel des dépenses est estimé à 226 M€.

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES D'ORIGINE RENOUVELABLE DIVERSIFIÉES, ET PUISÉES AU PLUS PRÈS DES BESOINS,

En parallèle de l'effort massif opéré dans l'axe 1 sur la réduction de nos consommations de ressources, il s'agit de répondre par l'axe 2, à ces besoins par des solutions renouvelables et locales. L'axe 2 se concentre ainsi sur l'approvisionnement amont en favorisant le durable et le local, et sur le développement de vecteurs énergétiques décarbonés, tels que le biogaz. Cette approche doit permettre d'améliorer l'autonomie en ressources durables, et de favoriser les synergies avec les territoires voisins.

A l'heure actuelle, les actions proposées dans cet axe traitent essentiellement de l'énergie sous forme de chaleur, d'électricité ou de gaz : développement du réseau de chaleur de Monplaisir, construction d'une centrale solaire au sol d'un hectare sur le site de la station d'épuration de la Baumette, promotion des énergies solaires photovoltaïques et thermiques auprès des particuliers, décarbonation des flottes captives de la collectivité (bus et autres véhicules ALM/Ville d'Angers) par le biogaz et l'électrification... Le prévisionnel des dépenses est de 41 M €.

AXE 3 : UN TERRITOIRE QUI RÉGÈNÈRE LES ÉCOSYSTÈMES NATURELS, POURVOYEURS DE RESSOURCES, DE BIODIVERSITÉ ET DE BIEN-ÊTRE.

Au-delà de la vision centrée individus et activités humaines qui guide les deux premiers axes, cette dernière orientation élargit le champ aux écosystèmes naturels, dans une approche systémique. Ainsi, la régénération de ces écosystèmes est perçue certes comme un moyen d'améliorer notre approvisionnement en ressources, mais aussi, plus globalement, comme un impondérable pour la résilience du territoire, du fait de leurs rôles dans le renforcement de la biodiversité et dans l'épanouissement,

le bien-être de la population. Cette ambition se traduit concrètement à travers des actions tournées vers le développement du patrimoine végétal, de la biodiversité, de l'accès aux espaces naturels, vers la reconquête des milieux aquatiques, et vers l'adaptation au changement climatique. Le prévisionnel des dépenses est évalué à 36 M€.

Ce CTE sera amené à évoluer suite aux Assises de la Transition Ecologique afin d'intégrer les orientations et engagements issus des propositions citoyennes. Il pourrait devenir la brique centrale d'un dispositif intégrateur en émergence dénommé CRTE, dans lequel l'Etat souhaite pouvoir insérer ses dispositifs gouvernementaux d'appui technique et financier au profit des territoires.

2. RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

■ De quoi parle-t-on ?

La température a augmenté de +1,5°C en Pays de Loire (source : Oracle), entre 1959 et 2009.

Face à ce constat du **changement climatique**, il est impératif à la fois d'**atténuer nos émissions** de gaz à effet de serre (liées à nos activités humaines), mais aussi d'**adapter le territoire** aux effets déjà visibles de ce changement (phénomènes météo plus intenses, évolution des cycles de végétaux, ...).

Pour y parvenir, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers souhaitent passer d'un système énergétique reposant essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles (fortes émettrices de gaz à effet de serre) vers le **développement des énergies renouvelables et propres, le renforcement de la sobriété et de l'efficacité énergétique**.

La politique de transition énergétique est fondée sur 3 démarches structurantes interreliées : un programme d'orientations stratégiques adopté en juin 2019 ; un Plan Climat Air Énergie Métropolitain, approuvé le 14 décembre 2020 ; une démarche Cit'ergie, outil d'appui opérationnel pour évaluer et renforcer la politique énergie-climat, le label ayant été obtenu en janvier 2020.

La transition énergétique nécessitant une coopération renforcée entre acteurs du territoire, une convention de partenariat entre le Siéml et ALM sur la transition énergétique a été adoptée en novembre 2020.



Les objectifs pour le territoire en 2030

> - 40%

*de gaz à effet de serre
par rapport à 1990
(de l'ordre de 1,55 millions
de tonnes équivalent CO₂
début années 90)*

> 32%

*d'EnR dans la
consommation finale
brute d'énergie
(7 % en 2016)*

> - 30%

*de consommation
d'énergie par rapport à 2012*

Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

2.1 Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier

> Actions sur le patrimoine privé

Depuis 2013, Angers Loire Métropole accompagne les habitants dans l'adaptation et l'amélioration énergétique de leurs logements, à travers la **plateforme « Mieux Chez Moi »**. Celle-ci comprend une prestation gratuite de conseil technique et administratif accessible à tous, ainsi que des aides financières de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et d'Angers Loire Métropole sous condition de revenu.

En 2020, plus de **2 000 contacts ont reçus réponse par Mieux chez moi**, soit au travers de l'accueil de la plateforme confié à l'opérateur Anah CitéMétairie (près de 1 400) soit par Alisée (plus de 900) pour une information notamment d'ordre financier ou un conseil technique de premier niveau.

Mieux Chez Moi a ainsi permis de conseiller plus de 250 ménages hors plafond de ressources ANAH à travers soit par la construction de feuilles de

route travaux individualisées (59), soit lors des entretiens individualisés lors des actions « traques aux watts » (207), volumes inférieurs à l'année précédente compte tenu du contexte sanitaire.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a quant à elle joui d'un franc succès pour sa première année de mise en œuvre puisque depuis septembre 2019 et ce, jusqu'au 31 décembre 2020, **870 visites de logements ont été réalisées par CitéMétrie, et 426 propriétaires ont été accompagnés** dans la construction de leur projet (choix d'un scénario de travaux, relecture des devis, demandes de subventions) dont 387 ont perçu des financements.

L'ALEC a poursuivi, en lien étroit avec l'OPAH, son accompagnement des copropriétés. Compte tenu du contexte sanitaires, peu d'actions de sensibilisation en faveur des particuliers se sont tenues. Citons malgré tout les animations « Traque aux Watts » avec caméras thermiques, le salon de l'habitat, et trois petit déj copro.

L'enjeu de la rénovation est de taille et fortement appuyé par la législation. Ainsi, la loi énergie climat de novembre 2019 exige que l'ensemble des logements de classe F et G soient rénovés d'ici 10 ans. Le PCAET fixe ainsi un objectif très ambitieux de 92 000 logements à réhabiliter d'ici 2050 (sur un parc de 148 900 logements aujourd'hui), avec un rythme autour de 1500 logements par an les premières années jusqu'à plus de 4000 par an sur la décennie 2040-2050. Cet objectif inclut toutes les rénovations privées et publiques et pas seulement celles financées par l'OPAH.

> Actions d'exemplarité du patrimoine public

En parallèle, Communauté Urbaine et la Ville agissent en faveur de l'exemplarité dans la gestion de leur patrimoine public (environ 450 bâtiments et 46 000 points lumineux pour l'éclairage public) à travers le renouvellement d'équipements, la gestion technique des bâtiments ou encore la mise en œuvre de travaux. Ainsi, 2,3 millions d'euros mobilisés dans le budget GEGR (Gros Entretien Gros Renouvellement) ont été investis en 2020 vers la réduction des consommations énergétiques, à travers le remplacement d'équipements

énergétiques ou l'isolation thermique. Le pilotage des équipements sera renforcé en 2021-2022 par le déploiement de 91 GTC (gestion technique du bâtiment) raccordés à l'outil de supervision TOPKAPI, dans le cadre de Territoire intelligent.

Dans la continuité de ces efforts, un projet structurant a débuté en 2020 pour la transition énergétique du patrimoine ALM/Ville d'Angers avec le marché global de performance « Territoire Intelligent ». Celui-ci prévoit entre autres le développement de 91 Gestion Technique Centralisée (GTC) sur 2 ans, dont 28 réalisés en 2020, et une expérimentation poussée de pilotage énergétique à la Cité et l'amélioration des performances de l'éclairage public. Le groupement titulaire du contrat Territoire Intelligent s'engage à réduire la facture énergétique de 20% en 12 ans, pour un coût estimé à 120 millions d'euros.

Ce projet arrive par ailleurs dans un contexte de fortes évolutions réglementaires : suite au constat que le bâtiment tertiaire représente un quart des surfaces de bâtiments existant et le tiers des consommations d'énergie finale et d'émissions de gaz à effet de serre, le « Décret Tertiaire » est entré en vigueur fin 2019. Celui-ci impose aux gestionnaires de bâtiment de plus de 1000 m² de réduire leur consommation d'énergie finale de 40, 50 et 60%, respectivement en 2030, 2040, 2050 par rapport à 2010. Ces objectifs ont été intégrés dans le Plan énergie bâtiment de la collectivité. En effet, 170 sites sont impactés sur la Ville d'Angers et Communauté Urbaine. Des rénovations d'envergure sont d'ores et déjà en cours (crèche Belle Beille, groupe scolaire Anne Dacier) et de nombreuses sont programmées (tels que le groupe scolaire Gérard Philipe, groupe scolaire Voltaire, groupe scolaire Jean Rostand, Hôtel de ville, ex FJT Monplaisir, dojo Lac de Maine)



Les votes citoyens des Assises ont mis en valeur l'importance d'améliorer le confort

des bâtiments publics et privés, et d'aménager des espaces de fraîcheur pour réduire l'exposition aux fortes chaleurs. Deux actions votées qui devront être déclinées pour la prise en compte du confort d'été dans la stratégie patrimoniale de la collectivité.



Dans le cadre du Plan Energie Bâtiment, les objectifs et les résultats à fin 2020 sont :

- Réduire de 40% les consommations d'énergie des bâtiments de plus de 1000 m² entre 2010 et 2030 (loi Elan), mais aussi pour l'ensemble du patrimoine bâti de la Collectivité
 - **2019 : RÉDUCTION DE 13,5%**
 - **2020 : RÉDUCTION DE 16,9%**
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030 (loi Transition Énergétique)
 - **2019 : 16,7% ATTEINTS**
 - **2020 : 17,5 % ATTEINTS**

Cit'ergie
European Energy Award

Pour mieux évaluer de façon indépendante nos efforts en matière de transition énergétique et écologique, **une démarche de labélisation** a été engagée conjointement pour ALM et la Ville d'Angers du fait de la mutualisation des services.

Pour sa première demande de labellisation fin 2019, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers se sont vues décerner le **label Cit'ergie** lors d'une cérémonie officielle

le 30 janvier à Bordeaux 2020, récompensant ainsi les efforts en matière de transition écologique, et encourageant le territoire à poursuivre sur cette lancée. Particularité, **cette double labellisation ville/agglo reste rare à l'échelle nationale** ce qui renforce encore la valeur de cette première labélisation.

L'intérêt de la démarche réside également dans le référentiel utilisé qui est structurant pour nos politiques et permet une amélioration évaluation continue en identifiant points forts et points faibles et

marges de progression. Le label attribué pour 5 ans est conditionné à la tenue de visites annuelles afin de faire le point avec le conseiller Citergie sur l'avancement des actions. Celle de 2020 s'est tenue avec un peu de retard en février/mars 2021. Un rattrapage du calendrier est prévu dès fin 2021. Enfin, en 2022, une évaluation intermédiaire permettra de dresser un état des lieux actualisé et ré-évaluer la progression de la notation Cit'ergie Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

ZOOM SUR :

l'opération Energy Sprong par Podéliha

Cette opération, dont les travaux ont débuté courant 2021, concerne la réhabilitation, selon le référentiel EnergieSprong, de 32 logements individuels locatifs sociaux, rue d'Auvergne à Angers. Il s'agit d'une réhabilitation lourde (amélioration du confort intérieur, du confort thermique, ...) avec l'ambition d'être à énergie positive, c'est-à-dire permettant la production d'énergie annuelle supérieure à la

consommation. Elle intègre un engagement contractuel de performance énergétique sur 15 ans, et une méthodologie de réhabilitation semi industrialisée pour notamment réduire le temps d'intervention dans les logements. Le projet préfigure une opération régionale EnergieSprong plus large coordonnée par l'Union sociale pour l'habitat, avec 224 autres logements à réhabiliter.

2.2 Les transports sobres, utilisant de nouvelles énergies et une offre de mobilité alternative

Pour s'engager dans la transition de nos mobilités, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole mettent en place différents programmes pour renforcer l'offre de transports collectifs, l'intermodalité, et développer les nouvelles pratiques (vélo, marche à pied, co-voiturage, ...).

Le territoire dispose déjà de 15 lignes urbaines (pour les quartiers d'Angers et la 1ère couronne) et de 16 lignes suburbaines, en partie partagées avec la Région Pays de la Loire (pour les communes de la 2e couronne).

Pour compléter la ligne A du **tramway**, la construction des deux nouvelles lignes se poursuit et **le tronçon des boulevards Carneau / Ayrault / Bessonneau a été mis en service en septembre 2020**. Les 10km de nouvelles voies qui seront créées permettront de desservir 100 000 habitants en 2023. La plateforme sur laquelle circulera le tramway sera végétalisée sur environ 80% de son tracé et un ruban végétal d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de graminées viendra compléter cette végétalisation dans le périmètre des travaux du tramway. Ce corridor végétal sera composé de 1714 arbres après travaux (454 conservés et 1 260 arbres plantés pour compenser les 1 172 coupés en raison de leur état phytosanitaire, de leur localisation sur le tracé du tramway ou de leur incompatibilité avec la phase de travaux nécessaire pour déplacer et réhabiliter les réseaux souterrains d'électricité, d'eau, de gaz ...).

L'année 2020 a été marquée par l'impact élevé de la pandémie de Covid 19 sur l'offre du réseau et sa fréquentation, en forte baisse, notamment lors des confinements. L'offre a été réduite au regard de la

diminution des besoins, ce qui a également eu pour conséquence de réduire les émissions de GES de véhicules, ceux-ci ayant moins roulé.

En matière de mutation de la **flotte de bus**, les travaux d'adaptation en distribution biogaz du dépôt de St Barthélemy se sont déroulés sur l'ensemble de l'année 2020 (station de compression, sécurisation de l'atelier...) et les 6 premiers bus au 100% biogaz ont été mis en service en février 2021 (soit bien au-delà du seuil minimal réglementaire de 20% de biogaz utilisé pour les bus fonctionnant au gaz). Les motorisations des bus Irigo vont ainsi progressivement évoluer pour passer au biogaz.

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers se sont également particulièrement investies pour promouvoir le vélo. Le **Plan vélo** à l'échelle de la Communauté Urbaine a été adopté en juin 2019. Parmi ses actions, l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique a atteint près de **2 000 subventions accordées pour un montant de 380 000 euros**. En matière d'infrastructure, 1,2 millions d'euros ont été investis en 2020 sur la Ville d'Angers. À titre d'exemple, 50 carrefours sont désormais équipés de sas vélo. Le schéma directeur des boucles vertes poursuit également son déploiement avec **l'inauguration du pont de Segré** en octobre 2020. Cet ancien pont ferroviaire, désormais reconverti en franchissement cyclable, se situe au carrefour de plusieurs itinéraires vélos connectant Angers à Montreuil-Juigné et Avrillé. Soulignons également qu'une aide de 1000 euros par école a été attribuée aux communes pour l'aménagement de parking vélo dans les écoles primaires et maternelles. Les tarifs de stationnement vélo sécurisé ont été divisés par deux, et un calculateur d'itinéraire vélo, Géovélo, via Irigo, fut déployé pour faciliter les déplacements dans l'agglomération. Ces différentes actions participent au développement des mobilités douces. Certains aménagements du Plan vélo visent à favoriser la **cohabitation entre cyclistes et piétons**, et plus globalement la prise en compte des **piétons vulnérables** est intégrée dans chaque projets d'aménagement de la voirie (ex. plan places, Cœur de Maine, ...).



Nombre de voyages en transports en commun

2010 : **25 735 138**

2014 : **34 700 765**

2018 : **39 millions**

2019 : **40,3 millions**

2020 : **26.6 millions**

(effet covid)

Source : ALM, 2020





Les Assises de la Transition Écologique ont fait ressortir un fort plébiscite des actions en lien

avec les déplacements, notamment concernant le vélo et le renforcement des aménagements cyclables (72% des votes exprimés mettent l'accent sur cette action). Ces résultats encouragent à poursuivre et renforcer le plan vélo et le schéma directeur des boucles vertes.

2.3 Accélérer le développement des énergies renouvelables et la mutation des systèmes énergétiques

Le soutien à la production et à la consommation locale d'énergies renouvelables est un enjeu clé pour faire évoluer notre système énergétique. Le défi est également d'adapter nos réseaux vers plus de flexibilité et d'intelligence, au travers d'un développement équilibré, du stockage et de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie.

Par l'exercice de ses compétences, Angers Loire Métropole favorise notamment le développement de la biomasse locale (filière bois-énergie), du photovoltaïque, de la valorisation énergétique des déchets ou encore de la méthanisation. A cet effet, Angers Loire Métropole a intégré avec 9 autres EPCI du département du Maine-et-Loire, l'actionnariat de la **SEM Alter Energie** en ce début 2020, renforçant ainsi le capital de cet outil de développement des énergies renouvelables, à la fois local et d'intérêt public. Dans le même esprit, Angers Loire Métropole validait en juillet 2020 sa prise de participation dans la **SEM Croissance Verte**, outil régional poursuivant deux grands objectifs : proposer des services mutualisés auprès des collectivités territoriales pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments, et constituer un fond d'investissement pour soutenir les sociétés de projet développant des activités en lien avec les énergies renouvelables et la transition énergétique (méthanisation, éolien, hydrogène, photovoltaïque, mobilité décarbonée, efficacité énergétique...).

En synthèse, deux exemples d'actions par filière :

> Réseaux de chaleur alimentés en bois énergie :

l'augmentation de la production d'énergies renouvelables sur Angers ces dernières années passe essentiellement par le développement de l'usage du bois-énergie à travers ses réseaux de chaleur, ce qui constitue un levier d'action majeur de transition énergétique sur la ville. Le déploiement du schéma directeur réseaux de chaleur se poursuit, en particulier sur Monplaisir et aux Hauts de Saint Aubin. Avec bientôt 5 réseaux publics avec l'arrivée de celui de Monplaisir, et 7 réseaux privés et, l'ambition est de doubler le réseau en 2032 par rapport à la situation en 2017, soit de 60 à 120 km, et de porter la fourniture de chaleur à 350 GWh/an (résidentiel et tertiaire confondu), soit 50 000 équivalent logements. D'ores et déjà, l'énergie utile consommée est passée de 188 GWh/an en 2017 à 209 GWh en 2019, dont 78% sont d'origine renouvelable, (issues de la combustion du bois énergie). Notons que le développement du bois énergie à travers les réseaux de chaleur ne vient pas aggraver la qualité

de l'air : toutes les chaufferies alimentant les réseaux ont été contrôlées en termes d'émission à leur mise en service confirmant qu'elles n'ont pas à faire l'objet de restriction d'activité en cas de pic de pollution.

> Solaire photovoltaïque :

2020 est la première année de pleine exploitation de la **centrale solaire au sol de la Petite Vicomté**, construite sur un terrain appartenant à la commune des Ponts-de-Cé et à ALM. Alter Energie en est l'actionnaire majoritaire. Sa production a représenté près de la moitié de la production d'électricité photovoltaïque de tout le territoire d'ALM (11 GWh sur 23 GWh). Des panneaux de sensibilisation et une aire conviviale accessible à tous ont été aménagés, financés par la prime pédagogique versée par Enercoop, le fournisseur d'énergie rachetant l'électricité du site. Cet aménagement présente une vue sur la centrale solaire et est situé le long d'un parcours cyclables fréquentés appartenant à la Loire à Vélo.



Les Assises de la Transition Écologique ont fait ressortir le souhait d'un accompagnement des

ménages pour accéder aux énergies renouvelables. Un partenariat avec l'association Alisée lancé en 2021 permet l'animation, la promotion et le conseil au sujet de la production d'énergie renouvelable basée sur le solaire, adossée à la plateforme Mieux Chez Moi.

ZOOM SUR :

Le nouveau réseau de chaleur de Monplaisir



Planifié dans le cadre du schéma directeur des réseaux de chaleur, et de l'opération de renouvellement urbain et durable du quartier de Monplaisir, le développement d'un nouveau réseau de chaleur sur ce quartier est programmé. Ce projet, structurant pour la politique énergétique de la Ville d'Angers, porte ainsi sur la réalisation par le délégataire Alter Services d'un équipement de production d'énergie renouvelable, de réseaux et de points de livraison permettant la consommation d'une chaleur éco-vertueuse estimée à 25 GWh/an.

ZOOM SUR :

Les fresques du climat

La Fresque du climat, c'est 42 cartes pour comprendre la complexité du changement climatique, ses causes et la gravité de ses conséquences. Une prise de conscience globale et nécessaire pour envisager l'avenir et accompagner en transversalité les transformations à mener. Les maires d'Angers Loire Métropole et élus de la Ville d'Angers ont participé début 2020 à cette formation/sensibilisation particulièrement novateur et créatif : en 2h, ils ont pu s'approprier les éléments clés du rapport du GIEC et commencé à se projeter sur les leviers d'action qu'ils avaient en main pour réduire collectivement l'empreinte carbone du territoire.



2.4 Concevoir et (a)ménager un territoire durable

Grâce à sa compétence en matière d'aménagement, Angers Loire Métropole dispose d'un levier fort pour accélérer la transition écologique sur le territoire et prendre en compte les enjeux énergétiques, environnementaux, en favorisant également l'économie circulaire et la place des citoyens dans la fabrique de la ville.

Suite à sa révision générale entamée en 2018, le nouveau **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** a été approuvé en septembre 2021. Outre l'intégration du territoire de la commune nouvelle de Loire Authion et de Pruillé, cette révision a permis de renforcer la prise en compte des enjeux de transition écologique dans cet outil de planification de la ville de demain, en intégrant :

- Des orientations en matière de **mobilité**, (révision des parts modales pour renforcer la place du vélo et des transports en commun, abandon du doublement de l'A11 et de l'échangeur St Serge...) de **rénovation thermique des logements** (1 300 logements réhabilités par an d'ici 2027) et de **construction de logements sobres** permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et leurs impacts sur l'environnement ;
- Une **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) bioclimatisme et transition écologique**, qui pose le cadre général de prise en compte de critères écologiques dans toute opération d'aménagement et de construction sur la communauté urbaine. Elle favorise les réductions des émissions de gaz à effet de serre dans les opérations d'aménagement, à travers une démarche à la fois de sobriété et d'efficacité énergétique ; elle renforce la prise en compte de l'environnement naturel pour mieux exploiter le relief du terrain, son ensoleillement, sa végétation, les vents dominants, etc. (par exemple pour aider à améliorer la captation et le stockage de l'énergie et de la chaleur du soleil en hiver) ; elle favorise également l'économie circulaire dans la construction et l'aménagement (notamment via le développement de l'utilisation de matériaux biosourcés ou issus

du réemploi et du recyclage), ainsi que le développement des énergies renouvelables (biomasse, solaires PV, thermiques, géothermiques,...) ;

- **Des mesures environnementales** en faveur de la protection foncière des sols (objectifs de modération de la consommation de foncier agricole et naturel, mesures d'évitement ou de compensation pour les zones humides,...), de la biodiversité et de la limitation des îlots de chaleur ((instauration d'un coefficient de pleine terre, végétalisation des aires de stationnement, renforcement de la protection des composantes végétales avec la mise en place d'une démarche arbres remarquables renforcée sur la Ville d'Angers, ...).

Pour renforcer ces mesures de planification, des **groupes de travail** ont également été lancés en 2021 entre Angers Loire Métropole et l'aménageur ALTER, en vue de mieux intégrer les enjeux de la transition écologique en constituant une culture commune sur le sujet et en travaillant en collectif sur des leviers et actions possibles.

Le PLUi au cœur de la transition écologique :



- **8 composantes végétales** protégées représentant près de 6 000ha
- **20 230 ha** de trame verte et bleue
- **-30% de consommation foncière** d'ici 2027 (soit moins de 73 ha/an)
- Passage de la part modale du **vélo de 3 à 6%**, des **transports en commun de 8 à 13%**, de la **marche de 23 à 30%** et de la **voiture de 64 à 48%** d'ici 2027
- **1 300 logements réhabilités** par an d'ici 2027



> PERSPECTIVES

- *Réalisation d'un schéma directeur de l'énergie partenarial avec les acteurs de l'énergie pour consolider l'aménagement énergétique futur du territoire*
- *Poursuite de développement du solaire avec en particulier la mise en service début 2022, du projet de co-toiturage solaire sur le groupe scolaire Alfred de Musset*
- *Mise en œuvre une plateforme territoriale de rénovation énergétique*
- *Adoption d'un plan énergie bâtiment ambitieux pour le patrimoine communautaire et ville d'Angers*
- *Lancement du programme Watty pour 9 établissements, 72 classes, pour la rentrée 2021 sur deux ans*
- *Mise en œuvre opérationnelle du projet « Territoire Intelligent » (livraison des 91 GTC et des 3500 capteurs-compteurs communicants en cours), et accélération des économies d'énergie et du suivi de la qualité de l'air sur le parc immobilier des collectivités*
- *Projets d'autoconsommation d'électricité photovoltaïque à l'étude sur plusieurs bâtiments neufs ou à rénover (environ 100 kWc à l'étude)*
- *Poursuite de la construction des deux nouvelles lignes de tramway*
- *Information et accompagnement des communes pour la mise en œuvre de l'Orientat[i]on d'aménagement programmé (OAP) bioclimatisme et transition écologique du PLUi révisé et adopté en septembre 2021*
- *Conseil et promotion de l'énergie photovoltaïque et thermique à destination des habitants, par l'intermédiaire de l'association Alisée, avec notamment le soutien aux initiatives citoyennes d'énergie renouvelable*

...

3. RENFORCER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

■ De quoi parle-t-on ?

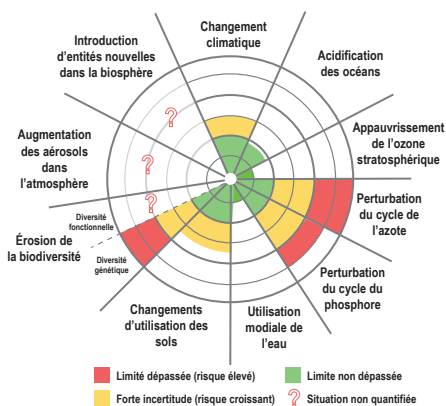
Nos modes de vie et nos processus de production de biens et services exercent **de multiples pressions sur l'environnement** qui prennent différentes formes (rejets de polluants, changements d'usages des sols, extraction de ressources naturelles, production de déchets, ...) **et impactent la biodiversité et les écosystèmes.**

Cela nous affecte également, car la nature nous rend des services essentiels au quotidien à travers l'alimentation, les matières premières, la régulation de la qualité de l'eau

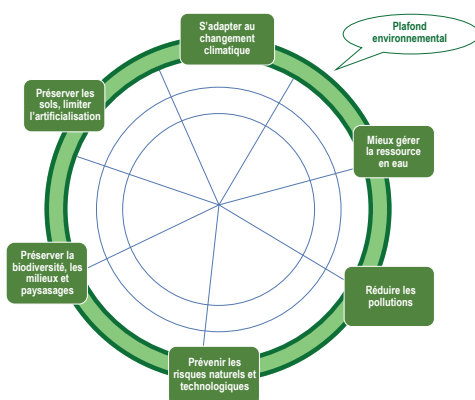
ou encore de la qualité de l'air, les espace de loisirs et de détente, ...

Pour garder un **espace de développement sûr** et juste pour l'humanité, il faut prendre en compte ce que l'on appelle les **limites planétaires**. Il s'agit de ne pas dépasser les limites des processus naturels régulant et maintenant la stabilité environnementale, au risque d'entraîner un basculement et des changements environnementaux irréversibles qui compromettraient les conditions favorables à la vie de l'humanité.

> État des limites planétaires environnementales



> A traduire au niveau local pour identifier les enjeux angevins



La qualité de l'environnement est une **caractéristique du territoire angevin**, à travers son identité, son patrimoine riche, son cadre de vie reconnu et son développement économique autour du végétal. Le territoire a également une responsabilité forte dans la préservation de ses 735 km de cours d'eau, de certains sites comme les Basses vallées angevines (reconnues au niveau, de la diversité de ses paysages ou encore des 80 espèces de flore sauvage rares ou menacées présentes localement.

C'est pour répondre à cet enjeu d'équilibre entre préservation et développement qu'Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers mettent en place

une stratégie de transition environnementale basée sur une adaptation locale des limites planétaires.

Cette stratégie s'appuie côté Ville d'Angers sur le Schéma directeur des paysages et sur le Plan nature, adoptés en 2019 et 2021. Côté d'Angers Loire Métropole, un important travail a été engagé en 2020 et 2021 afin de conforter les nombreuses actions menées en matière de préservation de la biodiversité, de planification territoriale, de gestion des milieux aquatiques ou encore de prévention des pollutions environnementales, en vue de mettre en place prochainement une stratégie dédiée.



290 km²

*d'aire classée ou protégée
à Angers Loire Métropole
= 44 % du territoire*



+ de 16 %

*d'espèces
faune/flore protégées
et/ou patrimoniales*



Angers

*1^{re} ville verte
de France 2020*

Sources : VA, ALM, 2020

Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

3.1 Favoriser la résilience et l'adaptation au dérèglement climatique

Les effets du dérèglement climatique se ressentent déjà localement : la température a augmenté de +1,55°C en moyenne sur Angers entre 1971 et 2015, et le Maine-et-Loire pourrait subir une augmentation de 1,2 à 1,4°C dans les années 2030 et de 2,5 à 2,8°C d'ici 2080. Face à ces impacts sur les populations, la biodiversité, l'économie ou encore les transports, l'adaptation du territoire constitue donc un enjeu majeur.

Pour mieux connaître les effets du dérèglement climatique sur notre territoire, anticiper et réduire sa vulnérabilité, mais aussi mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux, Angers Loire Métropole a engagé courant 2020 l'élaboration de son **Plan d'adaptation au dérèglement climatique**.

Avec l'appui de près de 150 acteurs locaux et régionaux (associations, établissements d'enseignement supérieur, chambres consulaires, services de la collectivité, Conseil de développement, ...), un diagnostic de vulnérabilité a été réalisé et a mis en évidence les principaux enjeux pour notre territoire:

- La qualité de vie et la qualité de vie au travail face aux fortes chaleurs ;
- Les modes de gestion des espaces naturels et agricoles face aux sécheresses (hydrologique et sols) et à l'augmentation des températures, avec notamment les conflits d'usages autour de l'eau ;

- La gestion des risques, et notamment du phénomène de retrait gonflement d'argiles, de risques d'incendie de forêt et de prairie, et de risque d'inondation par ruissellement pluvial.

En 2021, un cadre stratégique a été élaboré avec les acteurs locaux pour proposer des dispositions concrètes pour renforcer la résilience de notre territoire au dérèglement climatique, c'est-à-dire pour mieux anticiper, atténuer et gérer les perturbations liées aux évolutions des aléas climatiques naturels, et à rebondir après la crise. Ce cadre, qui sera associé à une feuille de route opérationnelle sera adopté courant 2022, et visera trois objectifs :

- Renforcer la résilience des milieux naturels, des productions fondamentales (alimentation, énergie...) et des infrastructures essentielles (réseaux de transport, d'assainissement...);
- Assurer la résilience des communautés et des individus (qualité de vie, santé, nouveaux usages, sensibilisation...);
- Appuyer la résilience des organisations et des activités du territoire (organisation d'Angers Loire Métropole, organisation des activités locales, appui aux entreprises...).



À titre d'exemple, dans le cadre de la démarche Territoire intelligent visant à optimiser les services urbains par l'usage des technologies (capteurs d'eau, d'humidité, d'électricité, analyse des flux, ...), le développement du numérique 3 D, c'est-à-dire du jumeau numérique du territoire, permettra de modéliser l'état actuel du territoire et son évolution en fonction des paramètres climatiques. Deux travaux sont lancés depuis 2020 en ce sens autour de la lutte contre les îlots de chaleur urbains et la prévention des inondations. Après avoir déterminé les besoins et les données nécessaires, l'acquisition des données aériennes a été réalisée à l'été 2021. Un travail d'analyse de ces données est en cours avant de les intégrer au sein du jumeau numérique.



Territoire intelligent : au service des économies des ressources

- 30%

de consommations d'eau liés à l'arrosage des parcs et jardins sur certains sites

- 20%

de fuites dans le réseau d'eau potable

- 20%

de consommation énergétique des bâtiments

- 66%

de consommation énergétique de l'éclairage public

- 10%

d'empreinte carbone des services liée aux déplacements

3.2 Préserver la biodiversité, les milieux et paysages

Le **Schéma directeur des paysages angevins** adopté par la Ville d'Angers en 2019 est un document cadre pour favoriser plus de nature en ville d'ici à 2025, contribuer à maintenir et à développer la biodiversité ordinaire, et s'efforcer d'atténuer les effets du changement climatique à l'échelle locale. L'une des finalités est de permettre à 100% de la population angevine de disposer d'un parc, jardin, square paysager à moins de 500 m de son domicile.

Grâce à un premier bilan réalisé dans le cadre du **Plan nature en ville** adopté en juillet 2021, sur les 25 actions programmées, 9 ont été réalisées, 3 sont en cours et le reste est mis en place en continu. En 2020 et 2021 à titre d'exemple, la plantation d'arbres de rue (117 depuis 2019), d'arbres signalés (155 depuis 2019) ou encore d'arbres fruitiers (361 depuis 2019) s'est ainsi poursuivie ; et 44 665 jeunes plants d'arbres et 75 402 jeunes plants d'arbustes ont été plantés au sein de la forêt du Grésillé sur le secteur Lac de Maine / Bouchemaine pour développer les forêts urbaines.

Du côté d'Angers Loire Métropole, l'élaboration d'un **Plan biodiversité, milieux et paysages** a été lancé fin 2021. En concertation avec les communes et acteurs du territoire, son objectif sera de consolider et renforcer les mesures de préservation, gestion, développement et restauration menées en

la matière. Ce futur plan s'appuiera entre autres sur des actions déjà menées par la collectivité, comme celles en faveur de la préservation des espaces de biodiversité remarquable ou d'espèces protégées, par exemple :

- La mise en place de **plans de gestion sur les espaces naturels sensibles**, avec la réalisation d'un diagnostic sur le parc des Ardoisières fin 2021 et des réflexions entamées pour le nouveau plan de gestion 2022-2027 des parcs St Nicolas, tenant compte du périmètre étendu du parc avec les espaces paysagers de la Vilnière ;
- La préservation des **zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique** (ZNIEFF), dont la ZNIEFF bocage et mares à l'ouest d'Angers qui a fait l'objet d'une étude menée en 2020 avec la LPO sur la restauration des mares du secteur. Après un diagnostic réalisé sur certaines d'entre elles, en accord avec les exploitants agricoles, des préconisations de restauration ont été proposées (curage, consolidation des berges, ...). Le Conservatoire botanique national de Brest est venu en 2021 consolider ces travaux sur le volet floristique. A terme l'objectif sera d'accompagner les exploitants agricoles dans la mise en œuvre des préconisations d'actions.



La biodiversité est intégrée de manière transversale dans plusieurs propositions des Assises de la transition écologique. Elle est particulièrement présente dans la fonction vitale « Vivre en bonne santé » où plus de 70% des votes concernent la protection de nos espaces sauvages, bocages et zones humides, et la végétalisation du territoire pour lutter contre les effets des canicules.

Une expérimentation a été menée à l'été 2021 sur l'île Saint Aubin, espace de biodiversité au cœur des Basses Vallées Angevines, situé à 15 minutes à vélo du centre-ville d'Angers.

Pour sensibiliser les Angevins à la transition écologique et à la biodiversité, l'animation de la Maison de l'île Saint Aubin a été confiée à la Maison de l'environnement. Structurée autour d'une offre de service pour le grand public (expositions temporaires, projection de film, rallyes jeu, ateliers natures avec des animateurs, espaces détente, dégustation de fouées, bar/petite restauration...) et d'une programmation événementielle ambitieuse « culture, nature, agriculture » (visites guidées et animations lors des « samedis nature » et spectacles artistiques lors des « dimanches culture », avec des partenaires locaux), cette nouvelle offre a permis d'accueillir près de 10 000 visiteurs.



Chiffres clés sur la Ville d'Angers

> 1 500 ha

d'espaces de « nature »
accessibles`

> 100 ml

d'espaces paysagers
publics par habitant

> 1 espace paysager
aménagé à moins de 500 m de
tout Angevin

> 18 932

arbres de rues

Sources : Ville d'Angers, 2021

ZOOM SUR :

le Plan nature en Ville d'Angers

La Ville d'Angers a adopté en juin 2021 un **Plan nature en ville** pour développer la trame verte urbaine. Ce plan vient réaffirmer la volonté municipale de préserver et renforcer la présence de la nature en ville, au regard des nombreux bénéfices qu'elle apporte à toutes les échelles urbaines (régulation des phénomènes naturels, approvisionnement, culture, soutien aux cycles naturels).

Le Plan nature vient compléter et préciser un certain nombre d'actions de la Ville d'Angers en matière de végétalisation, comme par exemple :

- La **végétalisation des cours d'école**, afin de créer des espaces de fraîcheur dans chaque école, offrir des espaces ombragés, désimperméabiliser les sols, mais aussi proposer des espaces récréatifs mixtes et diversifiés. Pour cela, un diagnostic a été enclenché en 2021 et permettra une programmation de la mise en œuvre de cette végétalisation à l'échelle du mandat ;
- La **végétalisation des rues** pour accélérer le développement de la trame végétale des rues en programmant la plantation d'arbres ou de grands arbustes, et en végétalisant les pieds d'arbres, tout cela en fonction de la configuration des lieux et avec des essences locales adaptées au changement climatique, de préférence locales ;
- L'incitation à la **végétalisation des espaces paysagers privés des particuliers**, en mettant en place une contribution de 50 euros pour les Angevins propriétaires de maison avec jardin afin de les aider à végétaliser leur propriété, selon une liste d'arbres de différentes dimensions, d'essences de préférence locales, de conseils de plantation et d'entretien, d'adresses des fournisseurs locaux.

ZOOM SUR :

l'élaboration d'un atlas de biodiversité citoyen à Trélazé

L'association ADDULT Trélazé s'est lancé depuis 2019 dans un inventaire éco-citoyen de la biodiversité. L'objectif est d'élaborer un atlas citoyen de la biodiversité sur Trélazé afin de mieux connaître la biodiversité communale, imaginer des pistes d'amélioration et de protection et sensibiliser à l'environnement les habitants de la commune.

Originalité de la démarche, outre sa dimension citoyenne, la volonté de l'association est de réaliser cet atlas à l'échelle des différents quartiers de Trélazé pour apporter une vision au plus près des habitants et de leur vie quotidienne.

Avec l'appui d'habitants et de bénévoles, différents recensements de bases de données existantes et inventaires de terrain (arbres, oiseaux, amphibiens, papillons, insectes et mammifères) ont été réalisés. Différentes actions de sensibilisation ont également été mises en place en direction des écoles et habitants de la commune, avec par exemple des concours d'herbiers, des sorties biodiversité ou encore une exposition réalisée en 2020.

En 2021, un travail d'approfondissement a été réalisé sur le volet flore, avec établissement d'une cartographie des habitats (EUNIS) suite à trois mois de sorties de terrain et réalisation de sorties de terrain complémentaires, en partenariat avec le Conservatoire botanique national de Brest appuyé par Angers Loire Métropole.

L'objectif pour l'association sera de réaliser une synthèse de ce travail approfondi pour ensuite le diffuser largement sous forme papier et audiovisuelle.

3.3 Préserver les sols, limiter leur artificialisation

Les sols constituent une ressource non renouvelable jouant un rôle clé en matière de fertilité, de biodiversité, d'îlots de fraîcheur, de filtration de certains polluants, d'absorption et de stockage du carbone ou encore d'infiltration des eaux. Comme ils représentent une fonction support, ils connaissent une artificialisation liée au bâti et aux infrastructures, qui peut entraîner d'importants impacts en termes de perte de biodiversité ou d'imperméabilisation

En plus de ses objectifs de limitation de consommation des espaces agricoles et naturel (73ha/an au maximum entre 2015 et 2027), Angers Loire Métropole a entamé en 2021 des réflexions autour de la sobriété de l'urbanisation. L'objectif sera, dans le cadre des discussions nationales en cours sur l'objectif de zéro artificialisation nette, d'éviter l'artificialisation des sols en mobilisant le bâti existant et en favorisant la densité urbaine, mais aussi en renaturant des espaces artificialisés.

Pour compléter cette approche, la collectivité développe également sa politique de gestion des eaux pluviales, dont la prise de compétence à l'échelle communautaire est prévue au 1er janvier 2022. Des études de déconnexion du réseau public pluvial ont été engagées en 2021 sur la Ville d'Angers et le seront en 2022 sur Angers Loire Métropole pour vérifier la faisabilité de la gestion intégrée des eaux pluviales dans certains secteurs, et ainsi favoriser leur infiltration et leur gestion via une infiltration dans les sols, des structures drainantes, des jardins de pluie...



ZOOM SUR : l'inventaire des zones humides d'Angers Loire Métropole



Angers Loire Métropole a lancé en 2021 un **inventaire des zones humides sur les zones agricoles et naturelles** du territoire afin de disposer d'une meilleure connaissance de ces espaces qui remplissent des fonctions essentielles (épuration de l'eau, atténuation des crues, recharge des nappes souterraines, séquestration carbone, biodiversité, tourisme, ...).

L'objectif est de **les inventorier, caractériser et cartographier** de manière aussi exhaustive que possible, puis de **les évaluer et hiérarchiser en fonction de leur valeur patrimoniale, fonctions, menaces et pressions**.

En 2021, les données existantes ont été analysées et les zones humides pré-localisées. Des premiers inventaires de terrains ont également été mis en place pour vérifier les zones humides pré-localisées, les identifier et les délimiter. Ce travail, qui se poursuivra jusqu'en 2023, est réalisé dans les 7 secteurs de prospection définis sur le territoire, en **concertation avec les acteurs locaux concernés** (élus, usagers, citoyens) afin d'aboutir à une vision partagée sur l'état des zones humides du territoire et sur les enjeux et objectifs associés. Elle permettra à terme la mise en place d'une stratégie dédiée sur le sujet pour mieux les protéger, gérer, réhabiliter, et mieux aménager le territoire en conséquence.

3.4 Mieux gérer la ressource en eau

L'état des masses d'eau en Maine et Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé. Face à cet enjeu de préservation de la ressource en eau, tant du point de vue de sa qualité que de sa quantité, Angers Loire Métropole met en place différentes actions pour préserver les milieux aquatiques, mettre en place un aménagement du territoire favorable et lutter contre les pollutions. Elle est notamment impliquée dans les trois syndicats de bassins versants : Basses Vallées Angevines Romme (SMBVAR), Layon Aubance Louet, Authion.



Chiffre clés sur Angers Loire Métropole

735 km de cours d'eau
10% des masses d'eau
en bon état

Sources : ALM, 2021 ; Agence de l'eau, 2019

Pour mener ces actions, le Contrat territorial eau, outil de financement partagé entre l'Agence de l'eau et la Région, constitue le principal levier financier sur lequel la collectivité peut s'appuyer. Le **Contrat territorial eau Layon Aubance Louet** est en cours de bilan et sera renouvelé en 2022 ; et en 2020 et 2021, deux de ces contrats ont été mis en place sur le territoire, permettant ainsi la programmation et le financement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et certains partenaires institutionnels (Région Pays de la Loire, Département de Maine-et-Loire, ...) de certaines actions d'Angers Loire Métropole :

- Le **Contrat territorial eau Authion** (2020-2022), piloté pour le SMBVAR, qui comprend une étude hydraulique du ruisseau du Lapin sur le parc des Ardoisières ;

- Le **Contrat territorial eau Basses Vallées Angevines** (2021-2023), piloté par le Département et le SMBVAR, qui comprends 6 actions en matière d'inventaire et de replantation du bocage, de restauration des mares, d'inventaire zones humides ou encore de cartographie des habitats sur les basses vallées angevines.

Enfin, en matière de lutte contre la pollution de l'eau, la collectivité a élaboré en 2021 un Schéma directeur eaux usées, afin notamment de réduire les départs d'eaux usées non traitées issues du réseau collectif, vers le milieu naturel ; et de renforcer les actions de veille sur les rejets de certaines substances dangereuses pour l'environnement (RSDE, types résidus médicamenteux, hydrocarbures ou pesticides).



L'action pour réduire l'usage des pesticides et micropolluants pour préserver la qualité de l'eau et les milieux aquatiques a obtenu près de 63% de vote et est donc retenue comme prioritaire pour une future mise en œuvre.

3.5 Réduire les nuisances et les pollutions environnementales

Les activités humaines peuvent entraîner des **pollutions et des nuisances qui altèrent notre environnement** : pollution lumineuse, nuisances sonores, qualité de l'air, sites et sols pollués, ...

Cela provoque une modification des milieux naturels, de leur fonctionnement et des espèces qui y vivent.

Les nuisances et pollutions environnementales peuvent également impacter la santé humaine par les gênes (nuisances) ou effets nocifs (pollutions) occasionnés. Les prévenir et les réduire est donc un enjeu fondamental pour préserver notre environnement naturel, mais aussi notre **santé environnementale** puisque l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau ou encore des sols participe directement à l'amélioration de l'état de santé des populations.

Parmi les travaux menés par Angers Loire Métropole, à titre d'exemple figure le **Plan de protection du bruit dans l'environnement** et les cartographies de bruit stratégiques associées. Il viendra compléter les actions déjà menées (réduction de la vitesse dans certaines rues, réfection des enrobés, traitement acoustique de certains bâtiments publics, ...) et permettra la mise en place de nouvelles mesures pour prévenir et réduire le bruit, préserver les zones calmes et sensibiliser la population. Il sera proposé début 2022.

Par ailleurs, une dizaine d'événements locaux ont été labélisés en mai 2021 dans le cadre de la semaine verte européenne, autour du « zéro pollution », afin de valoriser certaines actions menées sur le territoire.



En matière de pollutions environnementales, la lutte contre la pollution lumineuse est particulièrement ressortie dans les votes des habitants. L'action est donc retenue comme prioritaire pour sa mise en œuvre.

3.6 Prévenir les risques naturels et technologiques

La collectivité dispose d'un bon niveau de connaissance des différents risques naturels et technologiques auxquels elle est soumise (tempêtes, séismes, retrait / gonflement d'argiles, inondations, transports de matières dangereuses, ...). Un certain nombre de plans de prévention sont formalisés sur le territoire pour maîtriser ces risques et limiter l'exposition des populations.

En complément de ces dispositifs, un **plan communal de sauvegarde (PCS)** est mis en place au sein de la ville d'Angers pour mettre en place les opérations de secours et mobiliser les ressources locales (transports, hébergements, ravitaillement, communications, ...) en cas de crise majeure (naturelle, technologique, sanitaire). Dans la même optique, un **plan de continuité d'activité (PCA)** pandémie grippale

a été élaboré en 2020. Il a été rédigé à partir du retour d'expérience de la crise sanitaire liée au COVID19 et aux différentes préconisations issues de cette étude. À terme, une méthode globale de rédaction des plans de continuité d'activité pour d'autres crises majeures sera mise en place.

Enfin, sur le volet risque inondation, le **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) des Basses vallées angevines (2020-2026)** s'est poursuivi en 2020/2021 avec par exemple le développement d'outils de sensibilisation des scolaires et la création d'une exposition sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations par Angers Loire Métropole. Des échanges ont également débuté courant 2021 pour construire le **PAPI Authion Loire**.

la gestion des digues

Dans le cadre du transfert de compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations opéré par l'Etat auprès des intercommunalités en 2018, **la gestion des systèmes d'endiguement est progressivement transférée aux intercommunalités entre 2018 et 2024.**

Ces systèmes sont essentiels pour protéger les populations et les activités face au risque inondation. Pour notre territoire, trois systèmes d'endiguement sont mis en place (la grande levée de Loire, le Petit Louet et Vernusson - 25 km en tout) pour protéger plus de 13 000 personnes et 6 000 emplois sur Angers Loire Métropole.

Leur gestion représente de **nouvelles responsabilités pour Angers Loire Métropole**, avec notamment des investissements conséquents à venir pour leur entretien. Des études sont déjà en cours pour dresser un état des lieux de ces digues, les classer et étudier leur fiabilisation.

Face au niveau de risque inondation important et aux impacts économiques d'envergure nationale en cas de crise majeure à l'échelle du bassin de la Loire, la Communauté urbaine a cosigné en février 2021, avec une vingtaine d'intercommunalités, une motion en février 2021 sur les digues de

Loire. Adressée à l'Etat, son objectif est **d'anticiper les conditions de transfert de cette compétence** (procédures, moyens financiers et humains, ...) en préconisant :

- La **garantie des niveaux de financement** des interventions sur les digues à hauteur de 80 % minimum sur l'ensemble des endiguements du val de Loire ;
- La mise en place d'une **gestion des digues à l'échelle du bassin de la Loire**, porté par l'Etablissement Public Loire ;
- **L'accès sans réserve aux documents réglementaires, techniques et financiers** pour permettre aux intercommunalités de mieux appréhender les contours de leurs futures missions ;
- Un accompagnement financier et des transferts de moyens humains et de matériels pour intégrer cette nouvelle compétence, ainsi que l'association des intercommunalités dans l'élaboration du Plan Loire Grandeur Nature 5, stratégie globale permettant d'atteindre de bons niveaux de protection des systèmes d'endiguement sur la Loire et ses affluents.



► Perspectives

- *Adoption de la stratégie de transition environnementale pour renforcer la mise en cohérence de l'ensemble des actions menées en la matière et apporter de nouvelles ambitions*
- *Elaboration du Plan biodiversité, milieux et paysages d'ALM et concertation avec les acteurs du territoire*
- *Mise en place du nouveau plan de gestion sur l'ENS St Nicolas, et le parc des Ardoisières, mais aussi poursuite des réflexions pour un plan de gestion sur les Sablières et un plan de gestion différenciée sur Pignerolles*
- *Renforcement de la stratégie de lutte et de gestion des espèces exotiques envahissantes*
- *Réflexions autour d'un Schéma directeur des sentiers communautaires*
- *Adoption du Plan de prévention du bruit dans l'environnement*
- *Poursuites des actions du programme d'actions de prévention des inondations basses vallées angevines et avancement de celui d'Authion Loire*

...

4. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

■ De quoi parle-t-on ?

Il nous faudrait près de trois planètes pour maintenir nos modes de vie actuels si la population mondiale atteint 9,6 milliards d'ici à 2050 (source : ONU).

Face à cette pression exercée sur nos ressources naturelles il devient urgent de rompre avec le modèle d'une **économie linéaire** (extraire, fabriquer, consommer, jeter), déconnectée de ses impacts, pour aller vers un nouveau modèle d'économie circulaire, plus respectueux de la planète.

Ce modèle s'appuie sur la mise en place de **nouveaux modes de production et de consommation plus sobres et efficaces** (écoconception, synergies inter-entreprises, économie collaborative, achat responsable, etc.) et **à considérer les déchets comme des ressources**.

La transition vers une économie circulaire repose sur une **mise en boucle du système** permettant de réduire l'impact écologique et de développer des circuits de proximité, favorables à une moindre dépendance sur le territoire vis à vis de l'extérieur et à la création d'emplois non délocalisables.

Inscrite dans la stratégie de transition écologique adoptée en juin 2019, la démarche d'ALM en matière de transition vers une économie circulaire et responsable s'appuie aujourd'hui **sur deux démarches structurantes** :

- **L'écriture d'une feuille de route économie circulaire** dans le prolongement du Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire signé avec l'ADEME en 2019, l'objectif étant d'élargir, de définir des priorités d'intervention autour de filières à gros enjeux ;

- **La stratégie agricole et alimentaire**, à travers le Projet agricole et le Projet alimentaire territorial en cours de mise en œuvre, l'objectif étant de soutenir des pratiques agricoles vertueuses et de favoriser une alimentation saine et de qualité plus accessible à tous.

En lien avec ses compétences, la Communauté Urbaine agit également en faveur du **développement économique** au sens large, pour faire du développement durable et des transitions en cours des facteurs d'innovation, de dynamisme, d'attractivité et de rayonnement pour le territoire.



Quelques objectifs du Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire pour 2021 (Angers Loire Métropole)

> *passer de*

**495 kg à
480 kg/an/
habitant**

en 3 ans en (2020)

> *Baisser de*

1 000 tonnes

*des déchets
non inertes enfouis*

> *Accompagner*

136 *établissements
économiques par an*



Les Assises ont fait ressortir les priorités suivantes : circuits courts entre producteurs et consommateurs, démarches zéro déchet et intensification du compostage, lutte contre le gaspillage, développement de la réparation, incitation aux bonnes pratiques des entreprises et de leurs salariés, intégration systématique de critères environnementaux dans les achats publics, soutien de la formation et de l'innovation/recherche/expérimentation, etc.

Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

4.1 Réduire la production de déchets et augmenter le recyclage

Via son **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2016-2020**, et du **CODEC** (Contrat d'Objectifs déchets économie circulaire), signé avec l'ADEME en 2019, Angers Loire Métropole met en œuvre de nombreuses actions en faveur de la réduction des déchets, de leur meilleure valorisation et de la mobilisation des habitants et des acteurs économiques sur les sujets de l'économie circulaire.

Sur la gestion des biodéchets, qui fait l'objet d'une évolution réglementaire avec obligation de tri à la source pour tous dès janvier 2024, le conseil communautaire a notamment voté en juin 2020 la gratuité des **composteurs individuels et composteurs en pied d'immeubles**.

En parallèle, deux composteurs de quartier ont été installés sur Angers (place Ney et place Giffard Langevin) et des habitants volontaires ont été formés pour assurer leur entretien. Un tutoriel sur le compostage a également été mis en ligne sur le site internet au début du confinement.

Enfin, une étude de dimensionnement de plateformes de proximité de **dépôt des végétaux et broyage** a été réalisée (pour les communes à destination des particuliers), l'objectif étant de limiter l'apport de déchets verts en déchèteries et de mieux les valoriser.

Les contacts avec les habitants sur le terrain et les actions de sensibilisation restent indispensables pour rappeler les **consignes de tri et promouvoir les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets**. Ces missions sont entre autres assurées par les agents de sensibilisation d'ALM et par de nombreux partenaires (Label verte et Cocycler pour le compostage, Bobo planète pour les animations auprès des enfants de maternelles, Horizon Bocage pour le broyage des végétaux, la Régie de Quartiers d'Angers, etc...)

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire n'a malheureusement pas permis le déroulement habituel des animations scolaires ni la participation aux évènementiels.

UN PRIX POUR L'ÉCONOMIE CIRULAIRE

Organisé 5 ans après la COP 21, en partenariat avec France Urbaine, le Forum Paris Zéro Carbone est un événement digital qui réunit tous les acteurs de la lutte contre le dérèglement climatique. À l'occasion de ce Forum, Angers Loire Métropole a reçu le prix « Économie circulaire » pour son initiative portant sur le contrat d'objectifs déchets et économie circulaire. Cette distinction a été remise à Christophe Béchu, président d'Angers Loire Métropole le 10 décembre 2020.



Total de
484 kg/hab/an
de déchets ménagers
et assimilés* collectés
en 2020 (-2,4 % par
rapport à 2019)

*ordures résiduelles + tri + déchèteries

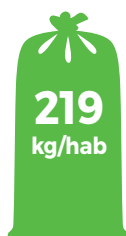
d'ordures
ménagères
collectés
(-0,9% par rapport
à 2019)



de tri sélectif
collectés
(+1,1% par rapport
à 2019)



collectés
en déchèteries
(-4,4% par rapport
à 2019)



Sources : Angers Loire Métropole, 2020

ZOOM SUR : la collecte et le recyclage des masques au sein de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

Durant la pandémie, une collecte des masques chirurgicaux usagés a été mise en place sur cinq sites (accueil -1 hôtel de Ville, accueil ALM, accueil CCAS, Ateliers Montrejeau et Direction des bâtiments et du patrimoine communautaire), afin que les nombreux masques usagés soient recyclés par une entreprise locale (VERSOO, en lien avec Fibres 49 pour la collecte).

Cette initiative vertueuse s'est concrétisée via un travail mené en coopération entre les pôles Transition énergétique et des Ressources internes et dialogue social, les directions des Bâtiments et patrimoine communautaire, Commande publique et de Santé publique. **À ce jour, près de 48 000 masques ont pu être collectés sur les 5 sites et recyclés en billes plastiques pour utilisation dans l'industrie notamment.**

75% des déchets sont valorisés , dont :

> 26 %
en valorisation
matière

> 12 %
en valorisation
organique
(compostage)

> 37%
en valorisation
énergétique



Les citoyens ont voté à 56% pour le développement des filières de réparation.



Les actions prioritaires retenues sont : la généralisation de défis zéro déchets (44%), la lutte contre le gaspillage alimentaire (51%), la lutte contre les dépôts sauvages et le développement du compostage (57% et 46%).

4.2 Vers une feuille de route économie circulaire en 2022

Engagée en septembre 2020, l'élaboration d'une feuille de route économie circulaire va permettre de définir une stratégie en matière de transition vers des pratiques plus durables de production et de consommation, en cohérence avec les autres plans et programmes de la collectivité.

Copilotée par ALM et ALDEV, cette démarche est coconstruite avec les acteurs du territoire, notamment économiques. Son objectif est de :

- Préciser les contours de l'intervention de la collectivité dans le domaine de l'économie circulaire et mettre en place des outils adaptés pour soutenir l'accélération de la transition
- Identifier des axes prioritaires d'intervention, en s'appuyant notamment sur des filières à gros enjeux
- Mobiliser et animer le réseau des forces vives du territoire autour de cette thématique et accompagner les projets
- Obtenir le label économie circulaire, pour valoriser l'engagement du territoire dans le domaine

Pour contribuer aux travaux d'écriture de cette feuille de route, **quatre ateliers participatifs** ont été mis en place avec la participation d'une **soixantaine d'acteurs institutionnels et socioéconomiques** du territoire. Leurs contributions ont porté sur le partage du diagnostic (identification des acteurs, initiatives, opportunités et manques) et sur l'identification de chantiers prioritaires d'intervention en lien avec les réalités du territoire.

4.3 Accompagner les acteurs économiques

Angers Loire Développement (ALDEV), l'agence de développement économique d'Angers Loire Métropole, est la porte d'entrée du territoire pour tout projet de création, de développement ou d'implantation d'entreprise et l'interlocuteur privilégié sur les questions d'emploi, de recrutement, d'innovation, de recherche et d'enseignement supérieur.

L'agence se mobilise, via notamment les **clubs d'entreprises** qu'elle anime, pour la promotion des bonnes pratiques en matière d'économie circulaire, et sur la mise en œuvre de démarches de mutualisation inter-entreprises en partenariat avec les Chambres consulaires.

En matière d'innovation, dans le cadre du Contrat Déchet Economie Circulaire, porté par Angers Loire Métropole en copilotage avec ALDEV, Angers Technopole a été missionné pour lancer le **1er programme d'accélération destiné aux porteurs de projets de l'économie circulaire**, sous forme de 3 mois d'accompagnement intensif pour sécuriser leur projet d'entreprise.

La 1ère promotion de l'accélérateur en 2020 a permis d'accompagner 7 entreprises, avec deux principaux profils : jeunes entreprises innovantes de l'économie circulaire ayant besoin de se structurer et entreprises souhaitant améliorer leurs impacts circulaires. En 2021, 6 nouveaux candidats seront accompagnés.



63% des votes portent sur l'incitation à la généralisation des bonnes pratiques dans les restaurants, commerces et entreprises, 53% sur la sensibilisation aux métiers de la Transition écologique et 43% sur la mobilisation de la recherche et l'innovation/expérimentation

ZOOM SUR :
**l'Appel à
projets
recherche &
végétal/ agri-
alimentaire /**

L'engagement d'Angers Loire Métropole pour le développement de la recherche n'a pas fléchi depuis près de 20 ans.

En se mobilisant à travers différents dispositifs, la Communauté urbaine soutient chaque année différents projets de recherche en phase avec les défis de la transition (agro)écologique, parmi lesquels pour 2020-2021 :

- Le projet AGAPE « Apport de la GAstronomie Pour Elargir la consommation de légumineuses », qui ont de nombreux atouts pour réussir la transition alimentaire (Portage ESA : laboratoires GRAPPE et LEVA)
- Le projet PLASTIC LOIRE : Etudier la toxicité

des micro- et nanoplastiques collectés dans la Loire en tant que plus long fleuve de France (Portage UCO : laboratoire BIOSSE)

- Le projet PARASCOPE : Optimiser les régulations biologiques naturelles comme alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires (Portage INRAE et Institut Agro Agrocampus Ouest : Unité mixte de recherche IGEPP - équipe EGI)
- Le projet ISOSEED : Optimiser la production de semences à haut rendement de germination (Portage INRAE, Institut Agro Agrocampus Ouest et Université d'Angers : Unité mixte de recherche IRHS)

4.4 Promouvoir l'agriculture locale et favoriser une alimentation de qualité et de proximité

Au cours de ces 25 dernières années, notre territoire a vu disparaître près de la moitié de ses entreprises agricoles alors que l'agriculture est une composante importante de l'économie locale et de l'entretien des paysages, en plus de sa fonction nourricière.

Le **Projet agricole 2030** développe cette approche globale à travers la trentaine d'actions mises en œuvre : protection des terres agricoles, transmission et renouvellement des générations, pratiques respectueuses de l'environnement, développement des énergies renouvelables.

Dans le même temps, l'alimentation durable est un facteur essentiel de la transition écologique et a poussé Angers Loire métropole et ses partenaires à créer un **Projet alimentaire territorial (PAT)**, afin de mobiliser tous les acteurs de la chaîne alimentaire sur une même stratégie d'alimentation durable, saine et de qualité avec notamment plus de Bio.

L'objectif de l'année 2020 était de traduire la feuille

de route du projet en plan d'actions, en partenariat avec les acteurs du système alimentaire.

Ainsi, les services d'Angers Loire Métropole ont conduit 10 ateliers de concertation durant lesquels 25 chantiers ont été débattus avec une quarantaine de structures représentées, pour un total de 147 propositions concrètes dans les fiches actions du PAT.

Conforté à l'issue des propositions citoyennes des Assises, ce PAT est adopté fin 2021.



44% des votes portent sur l'augmentation de la part du bio et du local dans la restauration collective et privée

ZOOM SUR : la nouvelle cuisine centrale de Papillotes et Cie

Avec une ouverture prévue en décembre 2022, la nouvelle cuisine centrale de l'agglomération gérée par Papillote et Compagnie incarnera de **nombreux volets de la transition écologique**, via notamment une démarche affirmée autour du zéro plastique, zéro gaspi et zéro déchet.

Équipement exemplaire, à commencer par le bâtiment, conçu pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, la cuisine centrale n'utilisera plus que des bacs en inox pour conditionner les plats (soit 27 tonnes de plastique en moins chaque année). Elle agira par ailleurs sur la réduction du gaspillage et une meilleure gestion des déchets alimentaires.

Dans le même temps, l'établissement privilégie déjà depuis plusieurs années **une alimentation durable, locale et accessible**, en lien avec les objectifs du Plan alimentaire territorial d'ALM. Les produits cuisinés et servis dans les assiettes des petits Angevins sont déjà à ce jour bio à 22% et locaux à 47,5%. L'objectif 2030 est d'aboutir à 40% de produits bio et 80% de produits locaux.

4.5 Favoriser un achat public plus responsable

L'accompagnement des acteurs économiques à la transition écologique se fait également via les marchés publics, passés par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers.

Au-delà de la question de l'exemplarité des collectivités, **les achats publics sont de puissants leviers** (163 M€ de dépenses en 2020) pour inciter aux bonnes pratiques et soutenir la transformation ou la création d'offres plus respectueuses de l'environnement.

Le déploiement de la compétence achat au sein de la collectivité amène à une intensification des relations avec les fournisseurs : rencontres, sourcing, négociations, etc. (dans le respect et la prise en compte du nouveau Code de la Commande Publique).

Ces différents temps d'échanges sont aussi l'occasion d'aborder avec les opérateurs les enjeux de la transition écologique.

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers poursuivent également leur implication dans les travaux de l'association RESECO pour une « commande publique durable ».

Enfin, l'écriture d'une feuille de route de l'achat public durable est en réflexion, confortée par les résultats des Assises de la transition écologique.



65% des votes portent sur l'intégration systématique de critères environnementaux dans les achats publics de la collectivité



648 *marchés/
accords cadre passés
en 2020 par la Ville
d'Angers et Angers Loire
Métropole :*

> 112 *ont intégré
une clause d'insertion
professionnelle
(139 en 2019)*

> 228 *ont intégré
une clause
environnementale
(226 en 2019)*



48% des votes portent
sur le développement
du tourisme vert et
responsable

4.6 Développer le tourisme et l'évènementiel éco-responsables

Destination Angers s'engage pleinement pour participer à la réduction de l'impact écologique du secteur touristique, affaires et évènementiel, en collaboration avec l'ensemble de ses parties prenantes et souhaite s'appuyer sur cet engagement pour participer au développement économique et au rayonnement du territoire. Pour ce faire elle s'est engagé fin 2020-début 2021 dans plusieurs démarches :

1/ La mise en place d'une démarche de management responsable de ses activités évènementielles (préparation de la certification Iso 20121), pour améliorer et développer de nouvelles pratiques plus vertueuses pour l'organisation de ses événements ou l'accueil d'événements extérieurs dans ses établissements (centre des congrès et parc des expositions).

2/ L'éco conception de l'évènement « Nature Is Bike » et la labellisation « Evènement Eco engagé en pays de la Loire », en lien avec le réseau régional REEVE (achats responsables, meilleure gestion des déchets, maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, etc.)

3/ La participation à la démarche Passeport Vert (programme international pour développer et valoriser les destinations de tourisme durable, signé avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement), **en collaboration avec Anjou Tourisme** : déploiement d'un processus de tourisme durable sur le territoire d'ALM, en lien avec l'ensemble des prestataires concernés. Dans ce cadre, un travail a notamment été réalisé avec des étudiants de l'ESTHUA pour rencontrer des acteurs de la filière.

L'ensemble de ces initiatives constituent des outils essentiels pour développer une offre éco responsable, poursuivre le développement des itinérances douces, soutenir notre positionnement de « Ville Nature » et sensibiliser nos visiteurs et clients aux pratiques du tourisme et de l'évènementiel durables.



> Perspectives

- *Adoption de la stratégie Economie circulaire au printemps 2022, puis mise en œuvre d'un premier plan d'actions, en articulation avec les priorités mises en avant à la suite du vote des Assises de la transition écologique*
- *Intensification des actions de sensibilisation et d'accompagnement des services de la collectivité, des acteurs locaux et des habitants sur les modes de production, d'achats et de consommation durables et responsables (économie circulaire, sobriété, préservation des ressources, réduction des déchets, etc.)*
- *Définition et mise en œuvre d'une feuille de route des achats publics durables en lien avec la direction de la commande publique*
- *Déploiement d'actions concrètes sur l'aménagement et la construction durables, en lien avec la direction de l'aménagement du territoire et ALTER*
- *Préparation d'un service de gestion des biodéchets pour 2024 avec lancement d'expérimentation et renforcement du compostage individuel et partagé compte tenu des obligations légales à venir*

...

5. PLACER L'USAGER ET L'HABITANT AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

■ De quoi parle-t-on ?

En plus d'assurer un espace sûr sur le plan environnemental pour nos sociétés, il est nécessaire d'assurer un espace juste sur le plan social. Ce **plancher social** correspond aux nécessités de vie pour répondre aux besoins de chacun, dont personne ne devrait manquer : éducation gratuite, logement décent, revenus suffisants, accès à l'eau potable et à la santé, participation citoyenne, ...

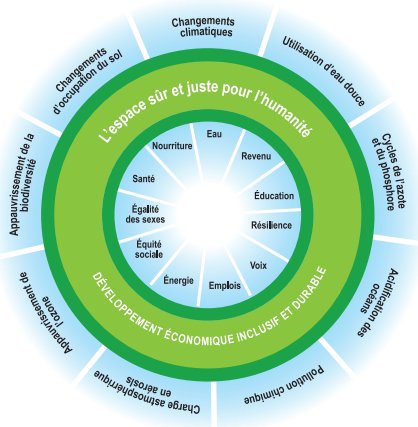
Notre territoire est lui-même confronté à **certains enjeux clés** pour respecter les limites de ce « plancher social » : fragilités liées à l'avancée en âge (les plus de 60% représenteront 26% de la population d'Angers en 2030), précarité et inégalités sociales (19% des ménages angevins vivant sous le seuil de pauvreté), accès à l'emploi difficile (50% des demandeurs d'emploi ayant moins de 25 ans). En contrepoint, la vitalité du tissu associatif (plus de 1 600 associations angevines), l'importance de la jeunesse (plus de 42 000 étudiants) et de la participation citoyenne contribuent à des dynamiques locales très positives.

Pour répondre à ces enjeux il est nécessaire d'**adapter le service public** pour qu'il soit accessible et proche de chacun. Il est également nécessaire de l'adapter à l'**évolution des besoins** (vieillesse, perte d'autonomie, aides aux plus fragiles, ...), **des modes de vie** (horaires atypiques, desserrement des ménages, maintien à domicile...) et **des aspirations** (recherche de l'usage plutôt que de la possession, demande de nature, participation citoyenne, ...).

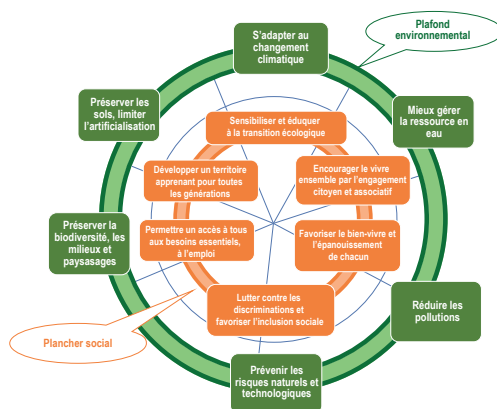
Pour y répondre, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers mettent en œuvre des actions multiples et des stratégies globales comme le Contrat de ville, le Contrat Local de Santé, la démarche Ville amie des enfants et Ville amie des aînés, le volet habitat du Plan local d'urbanisme intercommunal, ...

A travers son centre communal d'action social (CCAS), Angers dispose par ailleurs d'une ample capacité de réponse pour accompagner les angevins dans leurs parcours de vie et développer les solidarités.

L'espace sûr et juste pour l'humanité : entre plancher social et plafond environnemental



L'espace de développement angevin et la stratégie de transition écologique et solidaire



Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

5.1 Sensibiliser et éduquer à la transition écologique

Engager la transition écologique implique de favoriser la prise de conscience des Angevins et de les accompagner dans les changements comportementaux nécessaires en matière d'alimentation, de mobilité, de bons gestes énergétiques, d'achats responsables ou encore de préservation de la biodiversité.

Pour cela la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole disposent d'un service ressource dédié, **la Maison de l'environnement**. Elle représente un véritable centre de ressources dédié à la sensibilisation des publics sur la transition écologique. Sous l'angle du quotidien (se nourrir, se loger, se déplacer, biodiversité, changement climatique, ...), elle propose des ateliers, conférences, expositions, visites de son jardin biologique de 4 000m² et journées événementielles tout au long de l'année en direction de multiples publics, avec un positionnement fort sur les enfants et jeunes, le grand public familial, et les publics spécifiques notamment ceux les plus éloignés. Son objectif est aussi de créer un lien entre les acteurs angevins (publics, privés, partenaires/prestataires, élus et agents des collectivités, entreprises, monde éducatif et universitaire, ...) et de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

A titre d'exemple, en 2020 une dizaine d'événements ont été proposés dans le cadre des Assises de la transition écologique et de la « **semaine verte européenne** », faisant d'Angers la 1^{ère} ville française par le nombre de ses événements labélisés. Parmi les animations réalisées en 2021, un atelier « **fresque du climat** » a été proposé auprès de plusieurs établissements scolaires pour mieux sensibiliser aux enjeux du changement climatique ; le dispositif « **biodiversité dans mon école** » a démarré à la rentrée 2021 pour éveiller et sensibiliser les scolaires sur ce sujet ; l'exposition « Terre(s) », reprenant les clichés issus du premier séjour du Français Thomas Pesquet à bord de la Station spatiale internationale, a été mise en mai 2021 aux abords de la Maison de l'environnement, pendant le mois de l'Europe et avec le concours de l'Agence spatiale française.

Enfin l'Institut Municipal présente depuis plusieurs années un **cycle de conférence sur la transition écologique**. En 2020/2021, du fait des restrictions sanitaires, les conférences et ateliers ont été reportés à la rentrée de septembre 2021, en dehors de 2 conférences et 7 ateliers maintenus sur les dérèglements climatiques et la biodiversité accueillant environ une centaine de personnes.



Le développement de la formation et de l'éducation sur la transition écologique est un thème important des Assises de la transition écologique. La sensibilisation des jeunes en temps périscolaire ou accueils de loisirs est une action jugée comme essentielle par près de 62% de votants. Pour renforcer cette dynamique, la création d'une

Maison de la transition écologique et de lieux relais répartis dans le territoire pour sensibiliser et éduquer à la transition écologique fait partie des 9 jokers ajoutés par les élus.

5.2 Un territoire apprenant pour toutes les générations

La place de l'éducation est un enjeu clé pour susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre, l'esprit critique et d'initiative auprès de chaque enfant et jeune adulte. Au-delà du parcours scolaire, chaque citoyen doit pouvoir s'épanouir, découvrir et valoriser ses talents à travers la formation tout au long de sa vie.

Pour accompagner les enfants afin qu'ils deviennent des citoyens responsables dans la cité, la Ville d'Angers a adopté en 2016 le **label « Politique éducative locale »**, qui se traduit par des actions en complémentarité avec celles des parents et de l'école. Pour exemple, c'est dans ce cadre que

plus de vingt activités ont été proposées en 2021 aux enfants de l'école élémentaire Charles Besnier pour aborder notamment les questions d'accès à la culture et de prévention de la santé.

De la même façon, le **label « Cité éducative »**, adopté par le quartier de Monplaisir en 2021 consiste à promouvoir la continuité éducative en aidant les enfants et les jeunes à trouver dans leur environnement les clés de l'émancipation. A ce titre, différents projets éducatifs ont été proposés : prévention vis-à-vis des écrans, envie de lire, apprentissage de la natation ou pratique de

l'athlétisme en lien avec le Championnat de France d'athlétisme Elite, présent sur le territoire angevin fin juin 2021. L'athlétisme a également servi de support pour expérimenter « jeux bouge », dispositif national développant la pratique de 30 minutes de sport par jour dans les écoles. Face à son succès, ce dispositif a été étendu à la rentrée 2021/2022 à quatre écoles de la Cité Educative de Monplaisir.

Pour aider la jeunesse à s'insérer dans la société et être acteur de son projet de vie, la Ville d'Angers met également en place chaque année diverses actions, notamment :

- L'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire dans le cadre de chantiers jeunes en lien avec l'environnement ou de la **mise en place de**

rencontre avec des structures éco-solidaires et centres de formation pour permettre à certains jeunes de trouver des apprentissages et emplois en entreprises

- « **J'été** », aide méthodologique et financière à un projet de voyage d'un jeune ;

- Depuis septembre 2021, **un espace d'écoute et d'échange** au « J Angers Connectée Jeunesse » pour les jeunes isolés ou en situation de mal-être ;

- Le **dispositif d'Angers Loire Métropole d'hébergement temporaire chez l'habitant**, qui permet d'accompagner étudiants et apprenants dans la recherche de logements pour de courtes périodes.

5.3 Favoriser le bien-vivre et l'épanouissement de chacun

Placer l'humain au cœur du développement durable implique de promouvoir l'accès à la santé pour tous et de faire face aux risques qui peuvent être occasionnés par la pollution environnementale (air, sols pollués, bruit,...).

Pour développer le bien-être de chaque citoyen et lutter contre la sédentarité en facilitant l'activité physique, la Ville d'Angers met en place plusieurs actions sportives comme « **J'apprends à nager** » avec des cours de natation gratuits bénéficiant en 2020-2021 à tous les jeunes des quartiers de la ville. Elle propose également depuis 2020 un « **sport truck** », camion mobile avec du matériel sportif se déplaçant dans les quartiers prioritaires de la ville et développe depuis mars 2021, en partenariat avec les Conseils citoyens de quartiers, des « **parcours topettes** », parcours d'activités physiques douces et sécurisée maillant l'ensemble du territoire de la ville.

Enfin, **6 maisons labellisées « Sport-Santé »** ont été ouvertes depuis fin 2020 à Angers, dont une maison municipale appelée « Centre de Ressources sport-santé ». En partenariat avec le CHU et l'IFEPSA, elles visent à accueillir et accompagner les publics atteints d'affection

longue durée à pratiquer l'activité physique dans un objectif de soins et de bienfaits.

Il s'agit également de favoriser l'épanouissement de chacun à travers l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, ces pratiques et passions contribuant en effet à renforcer la cohésion sociale, le bien-être de chaque citoyen et le lien social.

Pour cela, différentes actions ont été menées en 2021 par la Ville d'Angers :

- Des projets de **Street Art intitulé « Paliss'Art »** (réalisation de fresques sur les palissades de chantiers par les jeunes du quartier des Hauts de St Aubin) ;

- La création d'un **C(h)oeur constitué de 16 femmes** venant de structures du quartier de Monplaisir et Deux-Croix Banchais, visant à favoriser la mixité sociale et l'ouverture culturelle aux personnes isolées. Ce projet démarré en 2020 a été finalisé en juin 2021 par un spectacle au Quai et le tournage d'un clip dans trois musées de la Ville d'Angers et aux Ardoisières de Trélazé, ainsi que fin 2021 par l'écriture d'un recueil ;

- La poursuite du **projet Démos**, initié par la Philharmonie de Paris, et déployé depuis 2019

sur la ville d'Angers avec le conservatoire à rayonnement régional d'Angers. Ce projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre propose un apprentissage de la musique à 105 enfants issus des 7 quartiers prioritaires de la ville par l'intermédiaire de cours

collectifs et de répétitions régulières. Un grand concert de répétition a été organisé dans ce cadre en juin 2021 au théâtre le Quai, en prévision du concert final que les enfants donneront à la Philharmonie de Paris en 2022.

Les **Noxambules**, équipe composée de 7 étudiants et d'une coordinatrice, déambulent en soirée, sur l'espace public, dans les rues, aux abords des bars, dans les parcs... à la rencontre des jeunes dans une démarche de prévention et de réduction des risques. Ils informent, sensibilisent, orientent et assurent un rôle de veille des pratiques festives. Leurs actions s'associent à celle du service de santé universitaire et de diverses associations



ZOOM SUR : la future Place de l'Europe

Le quartier de Monplaisir fait l'objet d'un programme de **renouvellement urbain induisant une profonde transformation du quartier d'ici à 2028**. Logements, équipements, espaces publics sont repensés en vue de répondre aux enjeux de générations actuelles et futures. Parmi les principaux aménagements : la desserte du quartier par le tramway et la restructuration de la place de l'Europe qui permettra d'assurer un nouveau lien avec le centre-ville d'Angers. Ici, à l'horizon 2026, la galerie commerciale sera remplacée par 2 nouveaux bâtiments apportant vie et animation au cœur de quartier. Autour de la station tram « Europe », de nouveaux commerces et services, dont une maison médicale seront implantés. Aux étages des immeubles, 90 logements remplaceront les résidences déconstruites. 60 d'entre eux sont destinés aux seniors et aux personnes en situation de handicap. Une résidence de 30 logements en accession à la propriété proposera des coûts adaptés aux jeunes ménages. Autour du projet, égalité femme/ homme, agriculture urbaine et transition écologique président aux réflexions.



© Lionel Vél / Place de l'Europe et sa station de tram horizon 2026

5.4 Encourager le vivre ensemble par l'engagement citoyen et associatif

Encourager et valoriser la participation citoyenne est essentiel pour répondre aux besoins de tous et renforcer l'implication de chaque citoyen dans l'évolution de sa ville. Par ailleurs, l'engagement individuel fortement développé sur le territoire via la vie associative participe à la dynamique du territoire.

Pour cela, Angers met en place un grand nombre de dispositifs de participation, que ce soit d'implication concrète comme la **réserve communale de sécurité civile** qui a accompagné la Ville pendant la gestion de la crise sanitaire Covid en distribuant des masques; ou la **journée citoyenne** qui s'est déroulée le 30 mai 2021 mobilisant plus de 1 300 angevins autour de divers ateliers (ramassage des déchets sur les berges de Maine, confection de paniers Anti-Gaspi, ramassage de mégots). Également en matière de décision budgétaire, le **budget participatif** connaît un succès grandissant avec 20 projets lauréats réalisés et 18 en cours de réalisation dont le projet « Aidons l'école à « bouger » pour mieux apprendre », ainsi que 212 propositions faites pour la nouvelle édition en 2021.

D'autres dispositifs de participation comme le **Conseil de développement Loire Angers** et les **Conseils de quartier** de la ville d'Angers permettent d'appuyer concrètement les réflexions et actions des collectivités. En 2020/2021, près de 260 femmes et hommes, membres du Conseil de développement, ont apporté leur contribution aux politiques publiques d'Angers Loire Métropole, notamment pour la Transition écologique, en proposant par exemple 50 actions concrètes pour réduire la consommation d'énergie des logements, produire de l'énergie renouvelable, préserver les sols, financer la transition climatique, ou encore accompagner les acteurs du territoire aux changements de pratiques.

Le nouveau Conseil de développement a été installé en mai 2021 et s'est ouvert à des citoyens associés à l'automne 2021. Quant aux conseils de quartier, 10 projets de quartier ont été adoptés par le conseil municipal en mai 2021.

Enfin la vie associative, riche et diversifiée sur le territoire angevin, est soutenue par la **Cité des Associations** qui met à disposition de ces dernières divers services, matériels et moyens financiers. Son rôle est de sensibiliser, faciliter l'engagement citoyen et le valoriser via Agora, forum associatif.



Les Assises de la Transition Ecologique débutées en Octobre 2020, ont suscité une forte participation des habitants, avec plus de 1 000 propositions issues de contributions individuelles et d'ateliers collectifs puis lors de la phase de vote une implication de 8 637 votants.

ZOOM SUR : le jumelage avec Bamako

Dans le cadre de la coopération internationale, la Ville d'Angers, engagée depuis 1974 avec la capitale malienne Bamako, met à disposition des associations la **Maison du partenariat Angers - Bamako**, lieu sécurisé pour les structures locales. Il est également proposé aux associations la possibilité d'envoyer du matériel et des équipements via un conteneur acheminé par la Ville d'Angers vers Bamako, tous les 18 mois.

Les associations ACESB, Notre Dame des Champs ou encore Les Petits Princes des Sables sont mobilisées pour la mise en place d'actions sur le territoire malien dans les domaines éducatifs, sportifs ou encore de professionnalisation (découverte de métiers).

En 2020, la Ville d'Angers a soutenu les actions menées dans 7 centres de lecture et d'animation enfantine des communes (achat de livres et jeux, et formation de sensibilisation à l'éco-citoyenneté) et 6 centres de santé communautaires par l'achat de matériel et l'organisation de formations.

5.5 Permettre un accès à tous aux besoins essentiels, à l'emploi

Agir en faveur de l'adaptation de chacun aux évolutions actuelles en ne laissant personne de côté et assurer l'accès aux besoins essentiels (eau, nourriture, santé, énergie, logement, emploi) est nécessaire pour développer un territoire vivable et équitable pour tous.

C'est pourquoi l'Agence de Développement Economique d'Angers Loire Métropole (ALDEV) accompagne les **publics éloignés de l'emploi (jeunes, seniors, ...)**, en agissant sur différents freins (prise en compte de la garde des enfants, problèmes de mobilité, acquisition de compétences et de savoir être...). Elle accompagne les donneurs d'ordre et entreprises dans la mise en œuvre des **clauses d'insertion professionnelles** dans les marchés publics et sécurise les parcours de retour à l'emploi dans le cadre de la rénovation urbaine

des quartiers de Monplaisir et de Belle-Beille. En 2020, avec 247 entreprises partenaires, plus de 237 000 heures ont permis la réinsertion de 813 personnes sur des chantiers comme le bâtiment, les travaux publics, l'entretien des espaces verts et le nettoyage des locaux.

De plus, la Ville d'Angers et le CCAS mettent en place différentes actions pour lutter contre la **précarité alimentaire** et permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour tous, comme par exemple le soutien financier à Agoraé, épicerie sociale et solidaire étudiante, l'installation d'un frigo partagé en 2021 au J, Angers Connectée Jeunesse avec l'association Solidarifood pour lutter contre le gaspillage, et depuis septembre 2021 des distributions anti gaspi tous les 15 jours en direction des 15-30ans. Le CCAS assure également

la distribution chaque année de 22 000 **filets solidaires** aux ménages les plus modestes, et a lancé en 2021 un appel à projet « Pour une alimentation saine et durable », accessible aux Angevins en situation de précarité, favorisant une alimentation équilibrée et un accès simple à des produits frais, de saison (installation de tentes Anti-Gaspi sur les marchés en 2021).

Enfin pour favoriser l'inclusion numérique, faciliter l'accès aux droits et permettre à chacun de se saisir des opportunités offertes par les outils numériques, la Ville d'Angers accompagne depuis 2019 les usagers aux différents services en ligne de la collectivité. En 2020, elle a réalisé **le guide des services numériques d'Angers**, guide listant 52 services favorisant l'inclusion numérique des Angevins localisés sur les 10 quartiers d'Angers. En 2021, au-delà des ateliers numériques et des conférences en ligne proposées aux seniors, le **baromètre numérique des quartiers d'Angers** a été mis en ligne. Cet état des lieux de l'exposition des Angevins aux risques de fragilités numériques sera un outil précieux pour appuyer le développement de la stratégie numérique.

Enfin pour **lutter contre la fracture numérique**, la Ville d'Angers accompagne depuis 2019 numériquement les usagers aux différents services en ligne de la Ville, comme la création d'un compte Atout. En 2021, des ateliers numériques et des conférences en ligne ont aussi été proposées aux seniors.

ZOOM SUR : le confinement et la gestion de la crise sanitaire par la Ville d'Angers

Durant la crise sanitaire, de nombreuses initiatives de solidarité sont apparues sur le territoire angevin. La Ville d'Angers a mis en place des **centres de consultation et de prélèvements** (tests PCR) facilitant la prise en charge des habitants angevins pendant l'épidémie du coronavirus. Pour accélérer la vaccination, elle a ouvert le Greniers St Jean ainsi que le vaccinodrome au Parc des expositions au printemps 2021. Le Centre communal d'action sociale a proposé une **aide alimentaire d'urgence** afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et à partir d'avril 2020 des **kits pédagogiques** destinés aux enfants de 3 à 15 ans ont été distribués à 357 familles fragiles dans les quartiers prioritaires de la ville d'Angers et de Trélazé suite à une action commune entre l'Etat, la Ville d'Angers et les communes concernées.

Par ailleurs, le **financement d'initiatives associatives de 100 000 euros**, alloué par la Ville d'Angers, a permis de soutenir des projets de prévention de lutte contre l'isolement comme la confection de 250 repas de fête de fin d'année en 2020 pour 500 personnes isolées repérées par le CCAS.

De nombreuses actions d'associations et initiatives personnelles ont également vu le jour durant cette période, comme la récupération d'ordinateurs et imprimantes sur les quartiers du Lac de Maine et de Belle-Beille, par le Club d'entreprises Face Angers Loire pour les familles qui en étaient dépourvues.

5.6 Lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion sociale

Inclure chaque habitant du territoire angevin dans la transition vers une société juste et durable, signifie lutter contre toute forme de discriminations et inégalités, que ce soit de revenu, de genre, en lien avec l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, les orientations sexuelles ou encore l'appartenance religieuse. Il s'agit de garantir les mêmes opportunités et libertés de chacun dans la vie de la Cité. C'est pourquoi la Ville d'Angers met en place différents dispositifs et actions afin de favoriser cette inclusion sociale.

Signataire de la **Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes** et du **protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes**, la Ville d'Angers soutient depuis plusieurs années des initiatives concrètes visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes (accès aux droits, violences, éducation, santé, sports, autonomie, participation citoyenne...). Pour le mandat 2020-2026, la priorité est de mobiliser les politiques publiques de la collectivité. Pour cela, elle développe des actions visant à accompagner et soutenir les initiatives sur le territoire permettant de développer une culture de l'égalité dès le plus jeune âge, de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, de promouvoir l'égalité lors **d'animations grand public** telle que la journée internationale pour les droits des femmes et l'égalité (8 mars) et la journée internationale contre les violences faites aux femmes (25 novembre). Afin de mieux intégrer les enjeux d'égalité au sein des différentes politiques municipales, de prioriser les actions et d'évaluer les impacts, la collectivité s'est dotée d'une **feuille de route interne** validée en novembre 2021.

De même pour préserver l'autonomie des personnes âgées et leur vie sociale, la Ville d'Angers et le CCAS proposent des animations sociales, culturelles et de bien-être tout au long de l'année dans le cadre de « **Ville Amie des Aînés** ».

Dans l'objectif d'inclusion sociale, le **service d'accueil des gens du voyage** d'Angers Loire Métropole propose un accompagnement socio-éducatif aux voyageurs présents sur le



Atelier 10 sept 2021 - Recherche action « Egalité », de la question de la place des femmes à comment aménager des espaces inclusifs, égalitaires et durables ? »

© Mission égalité - Ville d'Angers

territoire de la métropole : accompagnement à la scolarité (pour les démarches d'inscriptions dans les écoles, le soutien des enfants dans leur scolarité,...); accompagnement ou proposition d'activités socio-éducatives proposées par les services de la collectivité ou les partenaires du territoire ; accueil et orientation des familles vers les partenaires compétents en matière d'accompagnement social... C'est notamment dans ce cadre qu'en 2020 une campagne de sensibilisation à la vaccination et une distribution de masques et tests a été organisée.

De nombreuses actions menées par le service Angers seniors animation du CCAS :



- En 2020, près de **2 430 seniors accompagnés, 16 000 participations aux animations et 12 000 appels téléphoniques de convivialité pour des personnes ayant un sentiment de solitude**
- Entre janvier et mai 2021, **9 565 appels de convivialité passés à tous les seniors, 329 animations pour tous les résidents des 7 résidences autonomes pour 3 100 participants, 421 rendez-vous numériques en individuel, des livrets d'accueil et d'activités distribués, des accompagnements à la mobilité individuelle, ...**

ZOOM SUR : Le collectif M'Angers solidaire

Les personnels soignants ont été largement mobilisés pour aider les malades touchés par la Covid 19. Lors de la 1ère vague épidémique, au printemps 2020, **un collectif de bénévoles s'est mis en place afin de soutenir les soignants du CHU d'Angers.**

Pour soulager leur quotidien et les journées de travail parfois très intenses, **des repas fait maison ont ainsi été offerts.** Un site internet a été réalisé pour faciliter la réservation des repas et éviter tout risque de gaspillage.

Avec l'appui de 5 restaurateurs angevins qui ont confectionnés les repas, de l'association Habitat jeunes David-d'Angers qui a prêté ses cuisines, et de fournisseurs alimentaires, les différents bénévoles ont ainsi pu récolter près de 2,3 tonnes de denrées alimentaires, et confectionner puis livrer 2 000 repas durant 1 mois.



> Perspectives

- « J'été » édition 2022 : participation à une action collective au service de la collectivité, comme le nettoyage des bords de Maine ou la construction de nichoirs avec la LPO (ligue de protection des oiseaux)
- Réflexion sur la certification de compétences acquises au cours des formations proposées par l'Institut Municipal et poursuite du cycle des conférences sur les transitions écologiques et sociales
- Vote participatif fin 2021 autour de projets en lien avec l'agriculture urbaine (jardins partagés, éphémères et professionnels) dans les quartiers de Monplaisir et Belle-Beille, en partenariat avec les pôles territoriaux, la chambre d'agriculture, les bailleurs sociaux, les écoles de quartier, la Maison de l'environnement et les associations
- Poursuite de l'accompagnement de l'entrepreneuriat des femmes comme support d'émancipation et de développement économique, coordonné par l'agence de développement économique d'Angers Loire Métropole (financement du démarrage de l'entreprise, formation et hébergement des créatrices ...)
- Construction d'une plateforme numérique « Parcours santé » afin de clarifier et faciliter le parcours de soins des habitants d'Angers Loire Métropole
- Poursuite de la mise en œuvre du Contrat local de santé
- Prise en charge des frais de transport pour les agents d'Angers Loire Métropole (cyclistes et covoitureurs)
- Poursuite des travaux menés par le Conseil de développement, avec notamment, à la demande de ses membres, la mise en débat des sujets relatifs à l'environnement, qui irrigueront l'ensemble de ses travaux, notamment ceux sur le Territoire Intelligent
- ...



PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

transition-ecologique@angersloiremetropole.fr

02 41 05 51 67

angers.fr/l-action-municipale/transition-ecologique-et-developpement-durable/index.html

angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/transition-ecologique-et-developpement-durable/index.html